

M

Montpellier

Notre Ville

N°228
MAI 1999

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



MONTPELLIER VILLE JEUNE

**Ensemble,
préparons l'avenir !**

Concert

IER 17

DU DISTRICT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER



Montpelliéraines et Montpelliérains ont vu apparaître ces dernières semaines de multiples articles, avec des cartes toutes différentes, parlant de la mise en place autour de Montpellier d'une Communauté d'Agglomération. Parmi tout ce qui a été dit, souvent à bon escient, parfois de manière erronée, tâchons ici de faire le point.

- Monsieur le Maire, pourquoi ne garde-t-on pas le District ?

- Le District de Montpellier a été créé par Maire François Delmas, alors Maire de la Ville, il y a plus d'une trentaine d'années. Il comprenait alors 12 communes. Pérois s'y est ensuite ajouté. Lorsque j'ai succédé à Maire Delmas à la Présidence deux nouvelles communes ont rejoint le District : Baillargues et Prades-le-Lez.

Aujourd'hui le District comprend 15 communes, soit moins de 300.000 habitants selon le recensement de 1990, et probablement au-delà de 300.000 habitants lorsque seront connus les résultats du recensement de mars-avril 1999. Le District dispose d'un siège, l'Hôtel du District à Antigone, et d'un journal, "Puissance P15".

Le Gouvernement de Lionel Jospin a proposé récemment au Parlement deux lois sur l'aménagement du territoire. La première proposée par Madame Voynet, Ministre de l'Environnement, organise les divers échelons territoriaux : Etat, Région, Département, Pays, Communautés d'agglomérations. La seconde loi proposée par Monsieur Jean-Pierre Chevènement, Ministre de l'Intérieur, organise les différents types de regroupement de communes à l'avenir : communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de communes. Cette loi n'a pas encore terminé les navettes parlementaires entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Elle sera définitivement votée au plus tôt en juin 1999, au plus tard en septembre-octobre 1999. Cette loi stipule la disparition de jure des districts. Le District de Montpellier disparaîtra, au terme de la loi, au plus tard un an après les municipales de 2001.

- Quels sont les divers types de regroupements prévus par la loi Chevènement ?

Il y a déjà la Communauté Urbaine pour les regroupements de plus de 500.000 habitants. Ce n'est pas envisageable à Montpellier avant 10 ou 15 ans. Les Communautés de communes concernent les regroupements de moins de 50.000 habitants. Le District de Montpellier deviendra donc, entre juin 1999 et juin 2002 au plus tard, une communauté d'agglomération regroupant entre 50.000 et 500.000 habitants.

- Comment se définit exactement la Communauté d'agglomération ?

"La Communauté d'agglomération est un établissement public de coopération inter-communale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave autour d'une commune centre de plus de 15.000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire." En ce qui concerne la Communauté d'agglomération de Montpellier, elle comprendra donc, entre 300.000 et 500.000 habitants.

- Ya-t-il un enjeu démographique ?

Bien sûr car l'importance de la population induit tous les autres facteurs et, en particulier, le facteur financier. Le chiffre de 490.000 habitants peut paraître beaucoup. Dès maintenant, ce chiffre représentera pourtant, la plus petite communauté d'agglomération du Sud de la France : 800.000 habitants pour la Communauté Urbaine de Bordeaux et entre 800.000 et 1,2 millions d'habitants pour les Communautés d'Agglomération de Toulouse, Aix-Marseille ou Cannes-Antibes-Nice. Il est donc important pour l'avenir de nos enfants, pour la création d'emplois, pour l'activité économique, qu'alliée aux communautés d'agglomération amies de Nîmes et Sète, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, fasse le poids au Sud de la France dans l'Europe du 21ème siècle.

- Avez-vous les moyens de l'étude de cette Communauté ?

Oui, en grande partie, grâce aux études déjà menées par l'Etat, la DATAR, le Ministère de l'Environnement, la Préfecture de région et le District de Montpellier. Pour renforcer nos moyens, le District va décider la création d'une mission légère d'urbanisme, préfigurant la création en l'an 2000 ou 2001 - mais le plus tôt sera le mieux - d'une agence d'urbanisme d'agglomération en liaison avec l'Etat et les autres collectivités locales.

- Comment sera créée la Communauté d'agglomération ?

La première étape consiste en la définition d'un projet de périmètre soumis à la consultation des communes. Ce projet est établi :
- soit à l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux et en tout état de cause le District fera ses propositions dans les mois qui viennent.
- soit à l'initiative du Préfet.
Un arrêté préfectoral dresse alors la liste des communes "intéressées" à consulter.
Chaque conseil municipal dispose alors d'un délai de 3 mois pour se prononcer.
A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

- Et en ce qui concerne plus particulièrement Montpellier ?

- Un tel regroupement ne peut se faire que par voie démocratique. Nous irons largement au-delà des conditions de la loi. La consultation qui vient concernera d'abord toutes les communes du bassin d'emploi de l'agglomération de Montpellier, établi par l'INSEE.
Seront consultés les Conseils généraux, les Maires et les Conseils Municipaux.
Bien entendu chaque fois que cela sera nécessaire - et à mon sens dans chaque commune concernée - une ou plusieurs réunions de concertation et d'explications devront avoir lieu à l'attention de l'ensemble de la population.

- Envisagez-vous de rester dans le cadre des 15 communes du District actuel ?

Cela est possible mais peu probable. On s'oriente plutôt vers un seuil minimum de vingt communes pour la constitution de cette Communauté. En effet, je vois au moins six communes qui paraissent tout particulièrement indiquées pour un groupe-

ment, pour des raisons techniques, économiques, financières ou d'environnement.

Il y a d'abord Mauguio où se trouve l'aéroport de l'agglomération. La Chambre de Commerce qui gère l'aéroport demande fort justement au District et à la Ville de Montpellier de s'investir dans son développement. Cela est aujourd'hui impossible, bien que souhaitable, car Mauguio ne fait pas partie du District. En effet, le District, ne peut investir hors de son périmètre en matière de développement économique, ainsi que l'a confirmé le Tribunal Administratif de Montpellier, à propos des communes de Cournonsec et Cournonterral. Saint-Aunès risque de s'imposer pour des raisons de continuité territoriale.

Plus à l'Ouest, St Clément-de-Rivière et St Gély-du-Fesc, me semblent concernées. Parce que d'une part, la quasi totalité des habitants travaille à Montpellier ; d'autre part ces communes, et particulièrement St Clément-de-Rivière, souhaitent être rattachées au réseau d'assainissement et à l'émissaire en mer d'agglomération de Montpellier à la Cérèire. Saint-Clément-de-Rivière fait également déjà partie de l'agglomération de Montpellier (définition de l'INSEE). Au Sud, il y a Lavérune, seule commune rattachée à un canton de Montpellier, le 8ème, qui ne fait pas partie à ce jour du District de Montpellier et Villeneuve-les-Maguelonne, dans le canton de Frontignan, dont il faudra rattacher la station d'épuration, en cours de construction, à l'émissaire en mer de la station de la Cérèire.

Au-delà, je ne donnerai pas de nom pour laisser la liberté totale à la consultation, mais il est bien évident que dans l'esprit du Ministre et des législateurs, la communauté d'agglomération est destinée à succéder à un certain nombre de syndicats de communes existants dont elle reprendra les obligations. Une étude fine de la composition de ces syndicats aidera à définir les limites du futur périmètre.

- Comment sera créée cette communauté ?

Une fois que le Préfet aura arrêté le périmètre des communes concernées, les conseils municipaux se prononceront. La Communauté d'agglomération sera réputée constituée si le périmètre proposé recueille une majorité au moins égale :
- au 2/3 des conseils municipaux des communes concernées, représentant plus de 50 % de la population totale
- ou à 50 % des conseils municipaux comptant les 2/3 de la population.
Le Préfet décidera alors, par arrêté, de la création et déterminera dans le même arrêté, le siège de l'établissement public de coopération inter-communale ainsi constitué.

- Quelle sera la représentation des Communes ?

La communauté d'agglomération est administrée par un conseil de communauté composé de délégués des communes membres. Le nombre et la répartition des sièges sont fixés, soit par un accord unanime des Conseils municipaux, soit en fonction de la population par décision de la majorité des Conseils municipaux dans les mêmes conditions de majorité que celles requises pour la création. Dans tous les cas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. C'est d'ailleurs le cas de l'actuel District où la Ville de Montpellier qui représente environ 66 % de la population a la moitié des sièges, soit 50 %. Par contre les 14 autres communes représentant 33 % de la population disposent de 50 % des sièges. Ceci nous paraît d'ailleurs tout à fait démocratique et permet d'éviter toute influence excessive de la Ville Centre dans un souci de solidarité. Au District de Montpellier les votes du budget n'épousent pas les positions politiques puisque depuis 10 ans le budget est voté au maximum par les 15 com-

munes, au minimum par 13 sur 15. Voilà la preuve d'un sens intelligent de la solidarité au-delà des clivages partisans. Bien entendu les délégués sont désignés par les conseils municipaux.

- Pouvez-vous nous apporter des précisions en ce qui concerne les cantons autour de Montpellier ?

Pour éclairer le débat, je vais vous donner quelques arguments qui sont tout à fait personnels mais qui s'appuient cependant sur une large consultation de nombreux conseillers généraux et maires. Dans le canton de Mauguio, j'ai cité précédemment Mauguio mais si toutes les communes du canton souhaitaient adhérer d'un bloc, y compris la Grande-Motte, elles seraient les bienvenues. A elles d'en décider.

Dans le canton de Castries, trois communes : Baillargues, Vendargues et Jacou, dont le Maire est également Conseiller du District, font partie du District. Cela prouve d'ailleurs que contrairement à ce que disent certains détracteurs à l'esprit partisan, le District de Montpellier a plus un effet "d'attraction" que de "repoussoir".

L'élection dans ce canton du Maire de Jacou comme Conseiller Général contre le Maire de Teyran, ancien Conseiller Général et farouche adversaire du District, est une bonne preuve du sentiment démocratique des populations. En tout cas, dans ce secteur ce sont elles qui décideront démocratiquement, car la future communauté peut s'en tenir aux trois communes existantes ou s'élargir si la demande existe.

Le canton suivant est celui des Matelles. Deux communes déjà citées, St Clément-de-Rivière et St Gély-du-Fesc, paraissent s'imposer. Comme à Castries, on irait au-delà si cela est souhaité. Peut-être peut-on envisager aussi Vailhauquès où se trouve la caserne des pompiers qui a en charge la sécurité du District, mais ceci n'est pas une obligation.

Le canton de Pignan est particulièrement intéressant car une bonne collaboration au sein de la Communauté permettrait d'en renforcer la desserte-transport en utilisant le chemin de fer de Bédarieux. Elle permettrait de soutenir les zones d'activités économiques et la création massive d'emplois de Pignan à Fabrègues. Elle permettrait de soutenir le beau projet de zone ludique à partir du café sur la commune de Murviel-les-Montpellier. Le débat est ouvert.

Reste pour finir le canton de Frontignan qui fait la liaison entre Montpellier et Sète. La Commune de Villeneuve-les-Maguelonne, déjà citée, est la seule dont les liens avec l'actuel District sont évidents. Pour le reste c'est Frontignan, son maire, son conseil municipal et sa population, qui décidera en toute conscience le rattachement à Sète ou à Montpellier. Le choix leur appartient. En ce qui nous concerne, nous avons indiqué à notre collègue et ami, Maire de Sète, François Libert, comme au Maire de Nîmes, que tout se ferait dans un souci de loyauté et de bonne entente et de respect démocratique du sentiment des populations.

Le canton d'Aniane, à l'Ouest, n'a pas vraiment été abordé. Du fait de leurs liens économiques avec l'agglomération montpelliéraine, les communes de Montaudou et Saint-Paul-et-Valmalle pourraient être envisagées. Depuis 30 ans, le District tel qu'il est, a surtout développé les emplois dans la périphérie proche de Montpellier, particulièrement à Lattes, St Jean-de-Védas, Vendargues ou Prades-le-Lez. Si on ne veut pas concentrer la population pour des raisons de qualité de vie, et si l'on veut conserver à Montpellier son caractère unanimement reconnu de «ville agréable à vivre» il importe, pour la période 2000 - 2015, de porter l'effort sur la grande couronne vers Mauguio, la moyenne vallée de l'Hérault, Courmonsec et Frontignan. Voilà un panorama qui vous donne la limite extrême de la communauté possible correspondant pra-

tiquement au bassin d'emploi de l'agglomération de Montpellier (INSEE).

C'est entre la solution minimum autour de 20 communes et la solution maximum autour de 60 communes, entre 350.000 et 480.000 habitants environ qu'il faudra se décider.

- Mais quand ?

Eh bien, entre le vote final de la loi et la suppression du District, de jure, soit en juin 2002. En réalité, il y a deux dates possibles. Soit le 2ème ou le 3ème trimestre 2000 ce qui permet un débat démocratique approfondi mais aussi de ne pas mélanger ce débat avec celui des futures municipales, soit à défaut, l'affaire sera renvoyée fin 2001, début 2002.

- Quelles seront les compétences ?

Il faut d'abord régler le problème des relations avec le Conseil Général.

Pour ma part, en tant que Président du District, et après consultation de toutes les communes, je ne ferai de propositions à Monsieur le Préfet, qu'après m'être assuré de l'accord de la majorité départementale et de son Président André Vézinhel ou, ce qui serait même mieux encore, de l'unanimité ou de la quasi-unanimité départementale.

En effet, il ne faut absolument pas engager ce débat dans un combat droite-gauche. Ce qui est en cause c'est l'avenir, l'emploi, la qualité de vie de nos enfants et de nos petits-enfants dans le demi-siècle qui vient. Cela vaut la peine de se dégager des questions politiciennes ou des états d'âme particuliers pour aller à l'essentiel : l'intérêt général. Cette communauté d'agglomération devra d'abord choisir trois compétences parmi les cinq suivantes :

- création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- assainissement et eau,
- protection et mise en valeur de l'environnement, politique du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre le bruit, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- construction, aménagement, entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, etc.....
- en matière de développement durable : efficacité énergétique et maîtrise des consommations d'énergie

Le choix se fera à la même majorité que celle requise pour la création.

Ajoutons également en matière de compétence qu'après entente et débat préalables avec le Président du Conseil Général, il est entendu que les compétences respectives actuelles du Département et de la future Communauté d'agglomération ne changeront pas : la communauté d'agglomération ne demandera aucune compétence actuellement assurée par le département. Pour être très clair, la communauté d'agglomération entend laisser au département toutes ses compétences essentielles en matière d'aide et d'action sociale.

La compétence transport du District actuel : bus, réseau de tramway avec à terme trois lignes : La Paillade / Odysseum, Jacou / Saint-Jean-de-Védas, Juvignac/Palavas, sera bien sûr étendue aux limites de la future communauté d'agglomération. «Puissance 15» présentera ultérieurement le schéma envisagé du réseau bus-tramway en liaison avec les autobus du département à l'horizon de l'an 2010, dans les mois qui viennent.

Une première carte a été proposée lors de la conférence de presse que j'ai faite le vendredi 23 avril 1999.

- Quels seront les moyens financiers de cette communauté, ne faut-il pas craindre de nouveaux impôts ?

Pas du tout. Au contraire, voyons d'abord les ressources. Je parlerai ensuite des impôts.

Les recettes de la communauté d'agglomération comprennent :

- des ressources fiscales,
 - les subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes,
 - le produit du versement transports, etc...
- Voilà pour l'essentiel.

La nouveauté principale vient du fait que la ressource fiscale majeure sera une taxe professionnelle unique réservée à la Communauté d'agglomération (TPU). Ceci évitera la traditionnelle "guéguerre" entre communes pour la fixation du taux de la taxe professionnelle. Ce sera la même TPU dans toutes les communes.

Pour harmoniser les communes où le taux moyen de TPU obtenu sera soit inférieur soit supérieur, un dispositif étalé sur plusieurs années permettra de lisser le passage à la moyenne sans augmentation des charges pour les contribuables.

Pour les communes les plus pauvres, une attribution de compensation pourra être décidée par l'agglomération au titre de dotation de solidarité. Il y a là une mesure de justice fiscale décisive réclamée depuis des dizaines d'années par tous ceux qui souhaitent démocratiser la fiscalité.

Voyons maintenant pourquoi les impôts pourront au pire ne pas augmenter, au mieux et probablement baisser et ce dès 2000.

Nous nous expliquerons ultérieurement plus en détails sur ce difficile problème.

Mais comme il est très attendu, et que c'est là que les démagogues vont s'exercer, retenons quelques idées simples :

- Toutes les dépenses seront mieux réparties entre une population plus importante par exemple entre 400 et 490.000 que pour une population de 300.000. C'est ce que les économistes appellent les "économies d'échelle". Voilà une première cause objective de la baisse des impôts dans nombre de communes.

- En second lieu, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat va considérablement augmenter avec le passage à la Communauté d'agglomération et cela est prévu dans la loi Chevènement.

Le montant de la dotation d'Etat en 1999 pour le District de Montpellier est de 117 F par an, par habitant. Or si la communauté d'agglomération est constituée en l'an 2000, la dotation sera de 250 F par an, par habitant, soit une augmentation d'environ 120 % en un an. C'est cela qui permettra la baisse des impôts dès 2001. Nous aurons, je le répète, l'occasion de distribuer et de justifier tous ces éléments d'analyse auprès des intéressés lors des diverses réunions qui seront faites dans chaque commune.

L'analyse détaillée du système fiscal à venir sera faite dans plusieurs numéros de Puissance 15, le journal de l'actuel District de Montpellier, au cours du deuxième semestre 1999 pour vous préparer le débat démocratique.

Nous sommes donc à l'aube d'une grande aventure d'aménagement du territoire.

- Nous la mènerons avec quelques priorités :
- Concertation, transparence et démocratie.
 - Priorité à la création d'emplois pour assurer la dignité de nos enfants.
 - Priorité aux éléments "d'agglomération durable" pour préserver la qualité de la vie, de l'air, de l'environnement, les espaces verts et notre garigue.
 - Attention particulière à la protection de la côte, des étangs côtiers, de la Petite Camargue et des zones vertes de la couronne montpelliéraine avec leurs pinèdes.
 - Baisse des impôts concomitamment avec la création de la communauté d'agglomération.

Amies, Amis, au travail, l'enjeu en vaut la peine.

Georges Frèche
Maire de Montpellier
Président du District.

ENQUÊTES
PUBLIQUES

Par arrêté municipal, le Député-Maire de la Ville de Montpellier a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques concernant, le projet de modification du plan d'aménagement de zone de la ZAC Port-Marianne-Richter, et le projet de plan d'aménagement de zone de la ZAC Port-Marianne-Jacques Cœur. Ces deux enquêtes se termineront le 2 juin 1999 inclus. Trois commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public, les 14 mai et 2 juin 1999, de 10h à 16h, à la Mairie de Montpellier. Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montpellier - 1, place Francis Ponge - 34064 Montpellier cedex 2, en précisant l'objet de l'enquête pour laquelle les observations sont formulées.

ETUDE
ÉPIDÉMIOLOGIQUE :
AIDEZ
LA RECHERCHE

Parmi les treize premiers projets du programme Action Recherche Santé 2000, initié en 1997, la Fondation pour la Recherche Médicale alloue 10 millions de francs à l'étude 3 C. Il s'agit de la plus grande étude épidémiologique organisée à ce jour pour étudier la relation entre la pathologie vasculaire et la détérioration cognitive chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Elle va permettre de mettre en place dans la région, une grande banque de données sur le vieillissement qui servira à beaucoup d'études futures. 2500 personnes, tirées au sort à partir des listes électorales, seront contactées pour participer à cette grande enquête. Les personnes consentantes effectueront trois bilans sur trois ans. Aidez la recherche en participant à l'étude 3C.

KOSOVO : LA VILLE
DE MONTPELLIER
SOLIDAIRE

La Ville de Montpellier s'associe au mouvement de solidarité en faveur des réfugiés du Kosovo et invite les Montpelliérains à participer à cette action humanitaire. Vous pouvez envoyer vos chèques au : CCAS 9, rue Montpelliéret - BP 2155 - 34027 Montpellier Cedex, en libellant leur chèque au nom de l'association «Montpellier SOS Kosovos». Tél : CCAS : 04 67 14 57 57 Relations Internationales : 04 67 34 70 05

257,5 MILLIONS DE FRANCS DE TRAVAUX

Le Conseil Général rénove
les collèges de Montpellier

Pierre Maurel, vice-président du Conseil Général, maire de Clapiers

Le Conseil Général de l'Hérault consacrera en 1999 et 2000 près de 260 millions de francs à la rénovation de 6 collèges montpelliérains. Les travaux d'extension et de réhabilitation des collèges Marcel Pagnol et Las Cazes sont en cours à l'heure actuelle. Prochains chantiers : les collèges Clémence Royer, Camille Claudel, Gérard Philippe et le collège des Aiguerelles. Pierre Maurel, vice-président du Conseil Général, délégué à l'Enseignement et à l'Education répond à nos questions.

Le Conseil Général de l'Hérault réalise en ce moment des travaux importants dans différents collèges montpelliérains. Quelles en sont les raisons ?

Le département de l'Hérault, contrairement à la grande majorité des autres départements, connaît une forte croissance démographique. Cette évolution, qui concerne le département comme la ville de Montpellier, va se poursuivre au cours des prochaines années. Cela explique que des travaux soient entrepris car nous devons répondre aux demandes actuelles et mettre en place des solutions qui nous permettront de faire face aux besoins futurs. Par ailleurs, il convient également de préciser qu'il y avait un certain retard à combler, à Montpellier, en ce qui concerne la rénovation des collèges.

Quels sont les collèges dans lesquels se déroulent des travaux ?

Deux opérations importantes sont en cours de réalisation en ce moment à Montpellier. La première concerne le collège Marcel Pagnol dont les travaux sont en voie d'achèvement. Cet établissement a été entièrement reconstruit en dur et des salles de gymnastique ont été aménagées. La capacité d'accueil de ce collège -400 élèves à l'origine- sera portée à terme à 600 élèves. La seconde opération, qui sera terminée en fin d'année, consiste en la reconstruction du collège Las Cazes dont la structure métallique a été entièrement rasée. On trouvera notamment une salle polyvalente parmi les nouveaux équipements réalisés à

l'occasion de ces travaux. L'investissement du Conseil Général pour la réhabilitation et l'extension de ces deux collèges est de 142,5 millions de francs.

D'autres collèges de Montpellier seront-ils également concernés par des opérations de réhabilitation ?

D'autres travaux vont effectivement être engagés dans des collèges Montpelliérains. Ce sera notamment le cas à Clémence Royer, aux Aiguerelles, à Gérard Philippe et à Camille Claudel, établissements dans lesquels nous allons mener des opérations de réhabilitation et d'extension. Les travaux les plus spectaculaires sont probablement ceux qui auront lieu à Clémence Royer. Ce collège sera totalement restructuré et un deuxième étage sera créé. Pour assurer aux élèves et au personnel de bonnes conditions de travail et de sécurité, le collège Clémence Royer sera fermé à la fin de l'année scolaire et les cours auront lieu à Joffre en 1999-2000. Pour ces quatre collèges, les travaux atteignent au total un montant de 115 millions de francs.

D'autre part, nous avons aussi mis en œuvre un programme de création de salles de sport dans différents collèges. Les prochains établissements concernés par ce programme sont le collège Las Cazes, celui des Garrigues et le collège Arthur Rimbaud. Le coût de chaque salle de sport est compris entre 8 et 10 millions de francs. Enfin, il ne faut pas oublier que lorsque nous réhabilitons des locaux nous en profitons également pour renouveler différents équipements : mobilier, matériel informatique...



Collège Marcel Pagnol (cour intérieure)

LES COLLÈGES EN TRAVAUX

Collège Marcel Pagnol (Pas du Loup)

Montant des travaux : 60 millions de francs
Réhabilitation et extension de l'établissement avec réalisation d'un plateau sportif. Les travaux de la première tranche sont en voie d'achèvement (dimensionnement: 400 élèves). Livraison de l'extension à 600 élèves au mois d'avril 2000.

Collège Las Cazes (Cévennes)

Montant des travaux : 82,5 millions de francs
Réhabilitation et extension du collège après démontage de la structure métallique des anciens bâtiments. Cette opération est la plus importante réalisée dans le département. Les travaux seront terminés à la fin de l'année scolaire.



LES TRAVAUX PROGRAMMÉS

Collège Clémence Royer (Centre)

Montant des travaux : 40 millions de francs
Restructuration lourde avec extension des locaux. Cet établissement qui accueille 400 élèves sera le collège des sciences et des arts de Montpellier. Les travaux seront terminés pour la rentrée de septembre 2000.

Collège des Aiguerelles* (Aiguerelles)

Montant des travaux : 33 millions de francs
Réhabilitation et extension des locaux.

Collège Gérard Philippe* (Saint Martin)

Montant des travaux : 15 millions de francs
Réhabilitation et extension des locaux.

Collège Camille Claudel* (Arceaux)

Montant des travaux : 27 millions de francs
Réhabilitation et extension des locaux.

* Dans ces trois collèges, les travaux programmés permettront d'opérer une remise à niveau des équipements en fonction des objectifs pédagogiques: réalisation de salles d'informatique, de laboratoires de sciences, de salles de musique, de salles polyvalentes...

1999 - 2006 VILLE DURABLE

Mise en place de transports
collectifs non polluants
dans le district de Montpellier

La Ville et le District de Montpellier vont réaliser un effort considérable pour que la totalité de leurs transports en commun soient non polluants. Le 23 avril dernier ils ont lancé un appel solennel à l'ensemble de leurs partenaires pour qu'eux aussi adoptent ces modes de transports propres

Montpellier oeuvre depuis de nombreuses années pour améliorer les possibilités de mobilité des Montpelliérains tout en assurant le maximum de sécurité et de qualité de vie. "L'écomobilité" est un concept initié par la ville de Montpellier, qui consiste à combiner l'ensemble des modes de transport mis à la disposition des citoyens. L'écomobilité répond à des exigences en matière d'écologie, de solidarité. C'est également un outil de développement maîtrisé. Dans plusieurs villes françaises, les pics de pollution régulièrement atteints ces dernières années ont souligné, si besoin était, la gravité d'une situation qui fait que 82% des Français craignent pour leur santé. (Sondage IFOP-IEVénement du Jeudi-août 97). Selon les chiffres du ministère de l'Environnement, les transports, et essentiellement la voiture individuelle, sont de plus en plus responsables de la pollution de l'air. Cette situation ne fera que s'aggraver si des solutions alternatives au "tout voiture" ne sont pas mises en place.

En signant dès 1994, une charte d'Environnement pour mettre en place un développement urbain durable, Montpellier a fait rentrer l'écologie dans l'agglomération. Le choix de transports propres et la mise en circulation de la première ligne de tramway est une étape décisive de cette politique.

UN TRAMWAY ÉCOLOGIQUE

Alimentation électrique : moins de pollution, moins de bruit

L'alimentation électrique et la conception du système de roulement diminuent la pollution atmosphérique et les nuisances sonores. Les moteurs sont particulièrement silencieux et les rails, encastés dans la chaussée, sont montés sur système anti-vibrations pour éviter le

bruit. Le passage d'une rame ne produit qu'environ 60 décibels.

Une alternative à la circulation automobile

Le tramway offre l'opportunité de repenser les plans de circulation afin de mieux répartir l'espace entre tous les utilisateurs. L'attractivité du tramway, l'organisation des lignes, les parkings d'échanges offrent une alternative de choix à la circulation automobile en ville et propose au trafic de transit d'autres itinéraires que les zones centrales de la ville.

D'autre part, la marche à pied et le vélo sont très complémentaires du tramway. La reconquête ou la création d'espaces publics permise par le tramway, ainsi que la redistribution de circulation dans la zone centre, offrent de nouvelles possibilités au vélo en matière de confort et de sécurité d'itinéraires.

2000 arbres pour l'an 2000

La conception de la ligne et sa réalisation prévoient dès aujourd'hui une valorisation importante des espaces traversés en particulier avec une intervention forte d'une équipe d'architectes urbanistes pour les aménagements urbains et paysagers. Des plantations d'essences méditerranéennes d'essences diverses jalonnent la ligne : 2000 arbres seront plantés pour l'an 2000.

DES BUS ÉCOLOGIQUES

Bus au GNV

La SMTU, Société Montpelliéraine de Transports Urbains a décidé d'équiper progressivement la totalité de son parc en bus GNV (Gaz Naturel Véhicules).



Quatre-vingts bus vont ainsi être équipés très prochainement, représentant 50% du parc urbain SMTU, pour un coût de 120 millions de francs.

Le GNV est une énergie primaire, ne nécessitant aucune transformation susceptible de polluer. C'est un carburant propre à faible taux de carbone, produisant donc moins de gaz carbonique, principal responsable de l'effet de serre. Le GNV permet de réduire fortement les émissions de polluants et de supprimer les odeurs et les fumées noires. Enfin, les bus équipés au GNV sont plus silencieux que les bus au diesel.

Un partenariat avec gaz de France est en train de se mettre en place.

Et à l'Aquazole

En parallèle au renouvellement progressif du parc bus au GNV, tous les bus de la SMTU (hors les petits bus qui fonctionnent au GPL) seront équipés en aquazole. Ce carburant est un composé de 85% de gazole, 13% d'eau et 2% d'additifs. Il permet de réduire les oxydes d'azote, les particules et les fumées noires.

Son utilisation ne nécessite pas de modifications des moteurs, contrairement au GNV. C'est une solution d'attente simple et relativement peu coûteuse.

1999-2000
LES CHANTIERS
DU TRAMWAY

- 60% des voies ferrées sont posées.
- Les premiers poteaux d'éclairage et poteaux caténaires ont été posés.

- Depuis la fin du mois de février, une passerelle piétonne relie de plain-pied le lycée Joffre et l'esplanade.

- Les travaux d'architecture et d'aménagement urbain sont en cours: quais de stations, revêtements de sols, habillages de murs... 1790 mètres linéaires de plate-forme revêtue de pavés sont réalisés. La fin des travaux de plate-forme est programmée pour le 4^e trimestre 1999.

- La nouvelle monétique fera son apparition dès le 17 mai 1999 sur le réseau de bus pour préparer l'arrivée du tramway.

- Les ouvrages d'art de l'allée de la Citadelle seront terminés dans le courant du mois de mai 1999. L'allée sera rendue à la circulation comme prévu en septembre 2000.

- Le Centre de maintenance sera utilisé dès le troisième trimestre 1999. D'ores et déjà, le bâtiment d'exploitation est fini, les équipements du poste de commande sont terminés et EDF a livré le courant électrique à la sous-station. La pose des voies sera terminée au 1^{er} juillet 1999 et les ateliers seront terminés en octobre 1999.

- La première rame de tramway est en cours de montage à La Rochelle. Elle circulera cet été pour des essais d'endurance entre la Paillade et le rond-point de la Lyre.

- Les travaux sur la place de la Comédie seront terminés pour le mois de juin 1999.

- La fin de la pose des rails sera réalisée au cours du quatrième trimestre 1999.

- La réalisation de la ligne aérienne aura lieu entre le quatrième trimestre 1999 et le premier trimestre 2000.

- 2000 arbres seront plantés pour l'an 2000 durant l'hiver 1999/2000.

- La mise en place de la signalétique, de la gestion des carrefours et du système de sécurité sera réalisée en 2000.

- La mise en service technique aura lieu au mois de juin 2000.

- La mise en service commerciale sera effectuée au mois de septembre 2000.

Atout jeunes

- 1.- Communication des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal.
- 2.- Informations de M. le député-maire.
- 3.- Acquisition par la ville et vente de terrain, concernant une négociation avec la famille Torquebiau dans le cadre du programme Parc Marianne.
- 4.- Acquisition par la ville de parcelles appartenant à Sud aménagement foncier dans le cadre de Port Marianne.
- 5.- Vente par la ville du lot 2 du lotissement «la petite France» à la société «Languedoc Aménagement».
- 6.- Cession gratuite du terrain appartenant à la copropriété «Le Parc de l'Académie», en vue de la création d'un giratoire route de Mende.
- 7.- Déclassement du domaine public communal de sections de voies et cession à la société d'équipement de la région montpelliéraine.
- 8.- Cession par la ville de deux lots de copropriété sis au 9 rue de l'arquebuse au syndicat des copropriétaires et intégration dans les parties communes.
- 9.- Vente par la ville à la Société Civile Immobilière GP2M de terrains parcelles PZ n°127 et 191 en vue de terminer l'aménagement du quartier des Bouisses.
- 10.- Demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault pour la réalisation de la 2ème tranche du Parc de Malbosco.
- 11.- Marché négocié de conception avec M. Bernard Kohn et son équipe, pour l'aménagement terminal de la Place Pierre Flotte et rue Clapiers. Création d'une commission jury. Election des membres représentant le conseil municipal.
- 12.- Approbation de l'achèvement du programme d'aménagement

nement d'ensemble des Bouisses.

- 13.- Instauration du programme d'aménagement d'ensemble Saint-Exupéry.
- 14.- Désignation de l'équipe lauréate du concours d'architecture et d'ingénierie pour la conception du nouveau quartier de Malbosco :
- 15.- ZAC d'Antigone : 5ème modification du plan d'aménagement de zone (PAZ). Bilan de la concertation et arrêt du projet de PAZ.
- 16.- ZAC d'Antigone - Agrément de candidature de la SCI Villa Britannia pour la construction d'un immeuble de logements.
- 17.- ZAC Port Marianne-Consuls de Mer : bilan de la concertation, arrêt du dossier de réalisation et du dossier de DUP et mise à disposition du public.
- 18.- Agrément de candidature de la Société Française de Construction et Développement Immobilier (SOFRAICIM) pour la mise en œuvre de l'lot 7 de la ZAC Port Marianne - Consuls de Mer.
- 19-20.- Agrément de candidature de la société Bouygues Immobilier pour la réalisation des îlots C4 et D3 de la ZAC Port Marianne - Jacques Cœur.
- 21.- Agrément de candidature de la société FDI Promotion pour la réalisation de l'lot D4 de la ZAC Port Marianne - Jacques Cœur.
- 22-23.- Agréments de candidature de la société Marignan Immobilier pour la réalisation des îlots C2 - C3 et C6 de la ZAC Port Marianne - Jacques Cœur.
- 24-25.- Agréments de candidature de la SCI Pragma et Sogeprom en cours de constitution, pour la réalisation des îlots C5 - D1 et D2 de la ZAC Port Marianne - Jacques Cœur.
- 26.- Agrément de candidature de la SAE Immobilier Méditerranée pour la réalisation de l'lot C1 de la ZAC Port Marianne - Jacques Cœur.
- 27.- Arrêt du dossier de réalisation de la ZAC Port Marianne - Portes de la Méditerranée, bilan complémentaire et définitif

de la concertation et mise à disposition du public.

- 28.- Agrément de candidature de la SCI Odysseum pour la réalisation d'un ensemble immobilier destiné à accueillir des activités culturelles et de restauration dans le cadre de la ZAC Port Marianne - Portes de la Méditerranée.
- 29.- Avis favorable au dossier d'avant projet relatif à l'aménagement d'une voie nouvelle et de ses espaces verts publics en bordure ouest de la ZAC Port Marianne - Portes de la Méditerranée.
- 30-31.- ZAC Port Marianne - Portes de la Méditerranée : aménagement des infrastructures hydrauliques du ruisseau du Négue Cats et du bassin de rétention à l'intérieur et à l'extérieur de la ZAC. Appel à candidature pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Election des membres de la commission - jury ; dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- 32.- Demande de travaux. Restauration des façades et couverture de l'église Saint-Mathieu.
- 33.- Affaires culturelles. Attribution de subventions aux associations culturelles. Provisions 99.
- 34.- Approbation du cahier des charges relatif au déménagement des Archives Municipales de la Tour des Pins à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives Municipales, et pour le transfert de collection.
- 35-36.- Appel d'offres européens restreint pour l'équipement en mobilier de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives Municipales, et pour le transfert de collection.
- 37.- Avenant à la convention passée entre la ville et la Bibliothèque municipale pour la gestion du dépôt légal.
- 38.- Accord pour la participation du Musée Fabre à l'opération «Passé-Musées» initiée par le Conseil Général
- 39.- Demande de subvention pour la restauration d'œuvres au Musée Fabre.
- 40.- Approbation du projet d'aménagement des bureaux du Festival International de Danse dans l'aile Sainte-Ursule, inaugurant la Cité Européenne de la Danse qui s'ins-

taillera dans le reste du bâtiment du Couvent des Ursulines

- 41.- Remboursement anticipé d'un prêt conclu avec la B.N.P. pour un montant de 36.746.768,83 francs.
- 42.- Accord de subvention de 37.500 F au Groupe Cimade Montpellier, en vue d'aider financièrement à son installation dans de nouveaux locaux, dans le quartier des Arceaux.
- 43.- Procédure simplifiée de l'article L 1411.12 du CGCT concernant la délégation de service public de la Gare Routière
- 44.- Garantie de la ville à hauteur de 50 % d'un emprunt contracté par l'UFOLEP auprès de la Société Générale pour la rénovation du site de la Fage.
- 45.- Appel d'offres européen en vue de location, maintenance et entretien de matériel d'hygiène.
- 46.- Appel d'offres pour le renouvellement du marché à commandes de maintenance des matériels informatiques
- 47.- Appel d'offres pour les illuminations des fêtes de fin d'année 1999.
- 48.- Demande de résiliation de la concession d'exploitation d'un circuit touristique de calèches sur le domaine public.
- 49.- Appel d'offres pour le projet de réhabilitation des Halles Laissac.
- 50.- Convention d'exploitation du petit train du parc de Lunaret sur le domaine public
- 51.- Mise en appel d'offres ouvert pour la réfection de l'éclairage du Palais des Sports René Bougnol.
- 52.- Subventions aux associations sportives participant aux activités Place aux Sports 99.
- 53.- Cahier des charges concernant la mise à disposition du Stade de la Mosson-Mondial 98 aux organisateurs de manifestations sportives exceptionnelles.
- 54.- Protocoles d'accord financier entre la Ville de Montpellier et le bureau d'étude Verrias pour la mission de contrôle technique concernant la réalisation des travaux d'aménagement du stade de la Mosson.

55.- Attribution de subvention 1999.

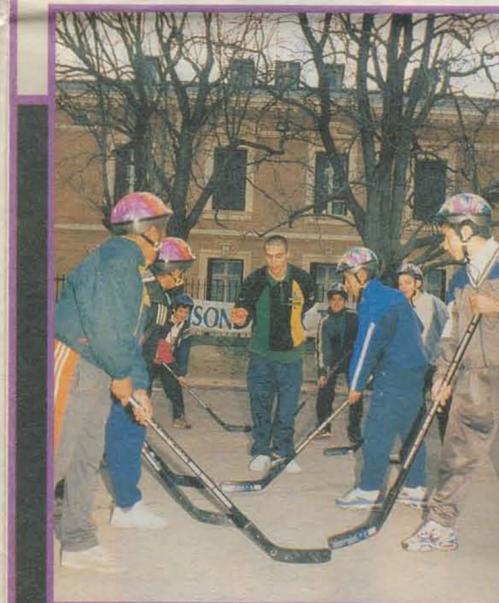
- 56.- Attribution d'aide financière pour les colonies de vacances.
- 57.- Attribution d'une subvention à l'association Populaire Sainte Bernadette concernant un centre de vacances ouvert aux jeunes montpelliérains
- 58.- Conventionnement de l'association CIFAJE, en remplacement de l'association Eveil en Mouvement pour le centre de loisirs La Fontaine.
- 59.- Appel d'offres ouvert et demandes de subventions pour l'acquisition véhicules année 1999.
- 60-61.- Convention Ville/SFR pour l'installation d'un relais SFR sur le château d'eau " La Colombière " et sur le château d'eau " La Valette ".
- 62.- Marché par appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces de serrurerie et travaux associés.
- 63.- Subventions aux associations participant à des actions d'animation scolaire.
- 64.- Tarification sociale pour les classes de découverte.
- 65.- Préparation de la rentrée scolaire 1999 dans le premier degré
- 66.- Avis défavorable à l'autorisation d'exploiter une installation de stockage et de récupération de déchets de métaux par la société Europacass rue de l'Agathois.
- 67.- Subvention à l'association Nature et Progrès pour la mise en place d'un jardin potager biologique dans le cadre de la comédie de l'environnement.
- 68.- Demandes de subventions d'investissement par le fonds interministériel pour la ville.
- 69.- Participation de la Ville aux opérations «Ville Vie Vacances»
- 70.- Contrat Local de Sécurité : autorisation du député-maire à négocier le contenu des actions à mettre en œuvre avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité, créations de postes de policiers municipaux, signature du contrat.



Technologies nouvelles dans les médiathèques et les Maisons Pour Tous.



Détente et loisirs dans les Maisons Pour Tous.



Le sport en place dans les quartiers



Festival Attitude : carrefour des cultures urbaines - juillet 1999.

Montpellier est une ville jeune. Elle compte 45.000 jeunes entre 15 et 25 ans, 65.000 étudiants. Cette jeunesse recouvre des réalités diverses tout en partageant la vitalité, l'enthousiasme, le sens de la fête, mais aussi l'esprit de solidarité et l'angoisse d'un avenir parfois incertain. La Ville de Montpellier s'efforce d'accompagner leurs aspirations et de les aider à réaliser leurs rêves. Des initiatives "jeunes" ont été mises en place dans différents secteurs de la vie municipale : réduction dans les transports, loisirs variés à des tarifs très bas comme la carte Eté-Jeunes ou Place aux Sports ; accès privilégié aux équipements sportifs, culturels, sociaux, maisons pour tous, médiathèques, soutien aux grands rendez-vous festifs comme le festival Attitude ou Boréal. La Ville poursuit parallèlement son travail d'accompagnement et de suivi auprès des jeunes en situation difficile. Elle aide les associations de quartier et soutient le travail d'insertion par l'emploi mis en route par la MLI et le PLIE. Plus que jamais à la veille de l'an 2000, aidons les jeunes Montpelliérains à préparer ensemble leur avenir.



Christiane Fourteau Adjointe au maire, déléguée à la Jeunesse



PLIE, MLI, tremplins pour l'emploi.



Musique et fête : Boréal le grand rendez-vous de l'été

170 jeunes de 26 à 30 ans ont trouvé un emploi grâce au Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)

Depuis sa création en 1997, jusqu'au 31 décembre 1998, ce sont 587 personnes (dont 54 % de jeunes sans qualification et 42 % de bénéficiaires du RMI), adressées par diverses structures (MLI, CCAS, Agences DSD, ANPE), qui ont été accompagnées dans leur parcours d'insertion par le PLIE. 133 ont d'ores et déjà retrouvé un emploi sur un contrat d'au moins 6 mois (56 %) ou un contrat à durée indéterminée (44 %) dans un secteur marchand, essentiellement dans la restauration, le bâtiment, les services et le secrétariat / bureautique. Le PLIE aborde l'entreprise en se positionnant comme un "apporteur de service", et en s'appuyant sur la connaissance du public ce qui a permis au chargé de relation entreprises de constituer et de fidéliser un réseau de plus de 100 entreprises.

Le PLIE a mis en place et cofinancé un certain nombre d'actions :

- Action de sensibilisation pour les jeunes à la création d'entreprise.
- Action d'accompagnement à l'emploi auprès des groupements d'employeurs dans le bâtiment mais aussi auprès des professions libérales
- Chantier école dans le bâtiment. Après la rénovation de la façade de la Maison pour tous Léo-Lagrange, la construction de la terrasse de la cafétéria du commissariat central. 16 personnes construisent, sur le stade municipal de la Mosson, un bloc vestiaire et sanitaire en lien avec les entreprises locales.
- Des actions de formation dans les emplois familiaux, dans le secrétariat, dans le bâtiment.
- Des actions d'accompagnement dans les métiers du livre, les métiers de service.

PLIE
Résidence Lou Cap dou Mail
Esc 58 / B2 / 524 av. de
Louisville
34080 Montpellier-Pailade
04 67 75 29 67

Chantier-école à la Mosson : pour apprendre les métiers du bâtiment

Ils sont une quinzaine, armés de truelles, de niveaux à eau et de maillets qui empilent avec soin les briques qui constitueront les murs des vestiaires des terrains annexes du stade municipal de la Mosson. Tous demandeurs d'emplois, ils ont été recrutés en CES pour une durée de six mois afin de participer à ce chantier en liaison avec les entreprises locales.

L'objectif : permettre à ces salariés non diplômés, ayant peu ou pas d'expérience, mais des compétences techniques et une grande motivation, d'acquérir une véritable expérience professionnelle dans un secteur porteur d'emploi et une vraie qualification dans les métiers du bâtiment. Parallèlement des contacts sont pris avec le milieu professionnel afin de leur permettre une insertion rapide dans les entreprises locales. Les personnes embauchées seront suivies par le PLIE pendant 6 mois afin de pérenniser ces emplois.

Michel Pacaud et Jean Christophe Marchand, les deux formateurs-encadrants de "Passerelle" qui surveillent le déroulement des opérations, sont plutôt satisfaits de leurs

élèves : "certains ont de véritables dispositions pour le métier de maçon qui, contrairement à une idée trop souvent répandue, n'est pas un travail de manoeuvre mais suppose un véritable savoir-faire. Le chantier entrepris permet d'ailleurs, parce qu'il est complet et complexe, d'approcher toutes les facettes de la profession, jusqu'à la couverture, la façade et l'étanchéité."

Une véritable opportunité pour ces jeunes âgés de 21 à 28 ans, au parcours personnel souvent chaotique, et qui trouvent là l'occasion d'un nouveau départ.

Les partenaires

Pilote de l'opération : le PLIE
Financement : la DDTEFP, le CCAS, Ville, Conseil Général, le FSE
Maître d'ouvrage : le service des Sports de la Mairie de Montpellier
Encadrement technique du chantier : association Passerelles
Employeur : association IPS

Témoignages



David, 24 ans, originaire du nord, muni d'un CAP d'hôtellerie, a travaillé 6 ans dans la restauration, un métier qui ne lui convenait pas : "C'est bien de pouvoir changer de métier dans sa vie. Après 6 ans passés dans une cuisine j'étais fatigué. J'ai décidé d'essayer le bâtiment et je ne regrette pas. C'est sympa de travailler en plein air."



Rachid, 28 ans, marié, une petite fille de 2 mois qui lui donne la pêche : "Un enfant ça donne envie de se lever le matin ! J'ai des affinités pour ce boulot, on m'explique bien les bases du métier et je capte bien. Contrairement à ce qu'on croit, on n'apprend pas seulement avec les mains, il faut aussi faire travailler sa tête, assurer les mesures, les dosages de produits, gérer son temps."



Mimoun, 24 ans : "Moi c'est vraiment ce que j'avais envie de faire. Et je ne suis pas déçu. J'avais déjà fait le manoeuvre avec des petites entreprises, mais ici j'apprends vraiment le métier. Quand on monte un mur, on voit le résultat, c'est stimulant et cela donne confiance en soi, alors que quand on a eu un échec, on a tendance à baisser les bras."



Ali, 21 ans : "J'avais déjà travaillé dans le bâtiment, pour faire des bricoles. Ici, c'est plus sérieux. Cela nous donne un rythme et j'espère après ces huit mois un vrai boulot, mieux payé, parce qu'il faut que j'aide ma mère à vivre."



Yahia, 21 ans : "Jusqu'à présent je faisais un peu n'importe quoi. Maintenant, je vais droit devant, j'ai un but. Ce n'est pas ce que je voulais faire mais ça commence à me plaire, même s'il fait un peu froid en hiver !"



Stéphane, 23 ans, complètement absorbé par un problème technique (un rattrapage de niveau du mur) ne nous livrera pas ses impressions. L'attention avec laquelle il écoute les instructions du formateur nous informe aussi bien qu'un discours sur son envie d'apprendre et de bien faire.

Nouveaux emplois, nouveaux services

Associée à la mise en œuvre du programme "Nouveaux Emplois / Nouveaux Services" par la Ville et le District de Montpellier, la MLI a reçu pour mission de centraliser et traiter les dossiers de candidature des jeunes. Elle travaille en étroite collaboration avec la Ville, le District et le secteur associatif. La MLI est l'interface entre le jeune et l'employeur. A ce titre elle a participé à 148 présélections de candidats. L'équipe des conseillers aide les jeunes quant à l'élaboration de leur candidature ; elle anime des réunions d'informations collectives hebdomadaires ; diffuse une documentation adaptée ; publie les offres Emplois / Jeunes ; traite et instruit les dossiers de candidatures en fonction des profils recherchés par les employeurs et des souhaits émis par les jeunes. La détermination des emplois proposés répond à quatre objectifs principaux : améliorer la qualité de la vie ; favoriser l'accès à la culture et aux nouvelles technologies pour tous ; favoriser le développement personnel, intellectuel et sportif ; renforcer le lien social. Citons à titre d'exemple :

- Médiateur du livre
- Initiateur aux nouvelles technologies
- Agent de prévention et d'ambiance dans les bus
- Agent d'insertion par le sport
- Agent de protection et de valorisation des espaces naturels

- Conseiller en économie d'énergie et ressources naturelles
- Ambassadeur du tri
- Accompagnateur au quotidien des personnes âgées en établissement ;
- Médiateur auprès des personnes âgées
- Médiateur social de la restauration scolaire
- Agent de convivialité à l'accueil
- Coordinateur accessibilité handicap
- Agent de liaison sociale

Qui peut postuler ?

Tout jeune de 18 à moins de 26 ans, sans emploi, sans condition de diplôme ni formation. Il n'est pas nécessaire qu'il soit inscrit à l'ANPE. Tout jeune de 26 à moins de 30 ans, non indemnisé ni indemnisable par le régime d'assurance chômage, ainsi que les personnes handicapées de moins de 30 ans.

Comment postuler ?

Pour les jeunes de 16 à 25 ans intéressés, toutes les candidatures sont centralisées à la MLI. Dans tous les cas, outre un CV, le dossier doit être enrichi d'une lettre de motivation. Pour les jeunes de 26 à moins de 30 ans, la MLI travaille en partenariat avec les agences ANPE qui ont mis à disposition un serveur Minitel permettant d'enregistrer les demandes.



MICHEL, AGENT D'AMBIANCE ET DE SÉCURITÉ DANS LES BUS

Au bout de quatre ans Michel en avait assez de manipuler des stocks de marchandises dans une entreprise de grande distribution : "J'ai besoin d'aller au travail avec le sourire et il me faut du relationnel. Depuis que je travaille sur les lignes de bus, je suis révisé".

Michel fait partie de la douzaine de candidats qui a été retenue parmi les 170 qui s'étaient présentés, pour exercer le métier d'agent d'ambiance et de sécurité sur les lignes de bus de la SMTU. Un nouveau métier qui répond à un double objectif : améliorer le confort et la sécurité dans les bus, et un souci commercial. Ces objectifs ont été formalisés par la définition du plan R.E.B., entendez, plan de Réappropriation de l'Espace Bus : "Notre rôle, c'est d'apporter plus de convivialité, plus de confort, plus d'hygiène dans les bus. Faire en sorte que les usagers montent par la porte avant, payent leur ticket ou montrent leur carte d'abonnement, se tiennent proprement et correctement dans le bus. C'est à nous qu'il revient de désamorcer les conflits. Dans notre formation on nous apprend à gérer les situations conflictuelles, notre seul outil de travail étant la parole, la communication, jamais les coups. Il faut s'adapter à son interlocuteur. Par exemple je ne vous parle pas à vous journaliste comme à un jeune de la Paillade !" Michel a été embauché avec un CDI et une période d'essai de 9 mois. Parallèlement à son travail, il suit une formation et espère bien devenir d'ici deux ou trois ans chauffeur-médiateur.



MARJOLAINE, MÉDIATRICE EN NOUVELLES TECHNOLOGIES À LA MÉDIATHÈQUE

Malgré sa maîtrise de cinéma et d'audiovisuel, complétée d'une formation en informatique, et une envie féroce de travailler dans ce domaine, cette jeune montpelliéraine de 27 ans a eu du mal à décrocher son premier emploi. La mise en place des emplois-jeunes lui a permis d'intégrer enfin le monde du travail.

Recrutée il y a six mois sur un poste de médiatrice en nouvelles technologies, elle est devenue la spécialiste d'internet à la médiathèque Fellini. Son rôle consiste à accueillir les gens, à les installer et à les guider le cas échéant dans leur recherche. Deux postes de consultation sont disponibles avec en plus un poste où les usagers peuvent se former tout seuls à internet grâce à un logiciel d'autotutoriel. Elle a constitué aussi une base de données et propose un catalogue des principaux sites culturels. Elle se sent dans ce milieu comme un poisson dans l'eau : "Le monde des livres, et surtout du cinéma me passionne. En arrivant à la médiathèque en janvier dernier, j'ai commencé par faire le tour de tous les services. En fait tout me plaît, le cinéma bien sûr, mais aussi, la BD, la musique, la vidéo..." Le contact avec le public est aussi un point positif : "On reçoit un public très varié et vite passionné, avec autant de jeunes que de retraités. Cela va de 12 à 90 ans, et ce ne sont pas ces derniers les moins motivés !" Elle attend avec impatience l'ouverture de la Bibliothèque d'Antigone qui donnera un nouveau souffle à ce secteur.



NAJIHA, AGENT DE LIAISON SOCIALE AUX HAUTS DE MASSANE

Le bagage de cette jeune fille de 21 ans : un bac professionnel, une formation aux nouvelles technologies, un perfectionnement en bureautique, et surtout, 4 ans de soutien scolaire dans le quartier du Petit Bard où elle habite. C'est cette dernière expérience de bénévole qui lui a appris à aimer les gens, à se faire respecter et à les écouter.

Elle a été recrutée, en janvier dernier, pour mettre en place un Point d'Information Jeunesse dans le cadre de la maison pour tous Georges Brassens. Les jeunes de la Paillade n'ont pas attendu l'ouverture de ce nouveau service pour venir prendre conseil auprès d'elle : "Il faut être à l'écoute des jeunes. Je considère que je fais plus un travail social que de l'animation. Ici avec l'équipe de la maison pour tous on fait tout pour que les jeunes se sentent chez eux dans leur quartier. Un point d'accueil Jeunes pour les 13-17 ans compte près d'une centaine d'adhérents. On leur propose de nombreuses activités, beaucoup de sport car ils sont très branchés sports, des fêtes, des sorties, des séjours de ski, un atelier de création musicale. On travaille en partenariat avec la médiathèque, Place aux Sports. Je continue à faire du soutien scolaire : 45 jeunes sont inscrits et je leur ai fait une initiation à internet." Au-delà de son action Najiha apporte aux jeunes du quartier quelque chose d'essentiel : "Je leur apporte l'espoir. Ils se rendent compte à travers mon exemple que les emplois pour les jeunes à Montpellier ce n'est pas un discours, mais une réalité et qu'avec un effort et de la volonté on peut s'en sortir."

Mission Locale d'Insertion : un guichet unique pour les 16-25 ans

La MLI accueille depuis mars 1997 plus de 5000 jeunes de 16 à 25 ans de l'agglomération montpelliéraine.

La grande diversité de la demande (information, orientation, élaboration de parcours d'insertion professionnelle) et la volonté d'offrir une réponse globale aux difficultés des jeunes a amené la mission locale à développer différents types d'actions en matière d'emploi-formation / santé / logement / culture / loisirs / sport / citoyenneté.

C'est ainsi que la MLI propose aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation un accompagnement personnalisé avec construction d'un parcours professionnel, accès aux prestations de l'ANPE, mise en relation directe avec les employeurs, les partenaires institutionnels et associatifs.

La MLI organise également des animations collectives : réunions d'informations thématiques ; ateliers techniques de recherche d'emploi ; réalisation de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche. Un partenariat avec le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique) permet de renforcer l'accompagnement et l'accès à l'emploi des jeunes.

Mais la MLI apporte aussi une aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés dans la vie quotidienne dans le domaine de la santé, du logement, ou dans leurs démarches administratives : informations sur les droits sociaux ; orientation sur les structures de soins, d'hébergement ; aide et conseils en matière d'accès au logement ; actions prévention santé en partenariat avec le réseau sanitaire et social.

MLI Centre-ville

Place Paul Bec
34000 Montpellier
Tél. : 04 99 52 69 29
8h30 / 12h - 13h30 / 17h30
(sauf le lundi matin)

Antenne Paillade

Le grand Mail - esc. 58
bât. 2 - apt. 4
34080 Montpellier
Tél. 04 67 75 29 67
8h30 / 12h - 14h / 16h30
(sauf le lundi matin)

De l'opéra à la techno, du livre à internet : la culture à portée de tous

Tarifs en baisse : le livre, l'image et le son à la portée de tous

Depuis le premier janvier 1999, le nombre d'abonnés à la médiathèque Fellini a augmenté de plus de 50% en moins de trois mois: 3200 au 1^{er} janvier 99, 4500 au 1^{er} mars. Ceci s'explique par la baisse des tarifs et par la popularité des services proposés : prêt de CD, de CD-Roms, consultation d'internet, ...

L'abonnement annuel n'est plus que de 80F pour les Montpelliérains de plus de 25 ans, de 40F pour les 16-25 ans (et les minima sociaux) et totalement gratuit pour les moins de 16 ans.

Autre changement important, le prêt de CD audio et de CD-Roms n'est plus payant : il est compris dans le forfait annuel d'abonnement. Résultat : le nombre de prêts de disques a été multiplié par trois depuis le changement de tarif (5000 en décembre 98, 15000 en janvier 99), dans toutes les médiathèques de la ville (Fellini, Victor-Hugo, Jean-Jacques-Rousseau). Le public le plus nombreux est jeune et étudiant. L'avenir devrait confirmer ce succès avec l'arrivée de nouveaux services liés au cinéma et aux nouvelles technologies de l'image.

Concerts, théâtre, opéra, danse, festivals : 4 ou 5 spectacles pour 100F

Toutes les institutions culturelles de Montpellier proposent aux jeunes des formules d'abonnement attractives qui mettent les spectacles à la portée des bourses modestes.

Particulièrement intéressantes, citons les cartes, Passdanse, Opéra Jeunes ou Pass-

théâtre (Treize Vents, Jean Vilar...) : réservées aux jeunes de moins de 26 ans, elles donnent droit, pour 100F, à 4 spectacles de la saison au choix en fonction des places disponibles, le soir même des représentations. Pour 100F également la carte Musicpass de l'orchestre propose 5 concerts aux jeunes de moins de 27 ans.) D'autre part des tarifs réduits sont systématiquement accordés aux jeunes, aux lycéens et aux étudiants, dans le cadre de la programmation annuelle ou des festivals.

Ecouter de la musique



Des lieux de spectacles branchés

- L'espace Grammont pour les grands concerts de plein air (U2, Rolling Stones, Borealis...)
- Le Zénith d'une capacité de 6400 spectateurs est ouvert à toutes sortes de manifestations : concerts rock, variétés...
- La salle districale Victoire 2, véritable temple du rock et des musiques actuelles avec des studios d'enregistrement, programmation de spectacles, tremplin pour les groupes locaux : 500 musiciens et groupes locaux utilisent les studios de répétition.

de courts-métrages, de CD, aide à la rédaction de CV et à la recherche d'emploi).

Espace sport à la maison pour tous Saint-Exupéry

Ouvert tous les soirs, jusqu'à 22 h en été : prêt de ballons, de raquettes de tennis ; organisation de tournois ; participation aux rencontres sportives régionales ; randonnées, raids, minicamps organisés.

Actions culturelles

Aide aux groupes ou individuels (chant, chorales danse, musique) ; groupes Hip-Hop, break danse, rap... ; mise à disposition de lieux de répétition ; organisation de soirées-spectacles ; studio d'enregistrement ; création et gravure de CD (enregistrement, maquettes) ; aide logistique à la participation des groupes aux grandes manifestations nationales (Printemps de Bourges, Rencontres Urbaines de la Villette).

Hip Hop à la salle Ladoumègue dans le quartier de la Rauze



Place aux Sports : dans tous les quartiers, toute l'année, toutes les disciplines

Place aux Sports vise à mettre à la disposition des habitants, à proximité immédiate de leur lieu de vie, des possibilités de pratiquer l'activité sportive de leur choix.

Une carte Place aux Sports, délivrée pour un coût annuel de 28 francs, donne accès à toutes les activités proposées, animées par 50 agents municipaux.

D'octobre 1997 à novembre 1998, on a compté 76 035 participations aux activités Place aux Sports dont 43512 dans les quartiers, 23037 en milieu aquatique et 8553 sur des espaces multi-sports.

Le sport outil d'éducation à la citoyenneté

Pour les jeunes, l'activité physique, constitue un outil d'éducation à la citoyenneté et un facteur d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

C'est aussi un facteur de socialisation. L'activité est le moyen d'être un acteur dans le groupe au tour de règles intangibles. L'activité permet au pratiquant de connaître ses compétences et ses limites de fonctionnement. L'appropriation de valeurs comportementales, la capacité à gérer le respect de soi, des autres dans le groupe conduit sans aucun doute à un savoir de citoyen actif.

Sport pendant les vacances

Toute une stratégie de sport-vacances a été élaborée aussi bien pendant les petites que les grandes vacances, avec un programme varié qui prévoit plus de 70 activités dont la plupart sont gratuites.

Le programme est élaboré par l'équipe municipale et des associations sportives montpelliéraines partenaires.

On compte 16322 participations en 1998.

Renseignement :
Service municipal
des sports
18 avenue
Frédéric Mistral

Sport infos tél. :
04 67 34 72 73



Espace Montpellier Jeunesse : Poussez la porte, vous êtes chez vous!

Lieu de ressource et de dialogue pour les quelque 80 000 jeunes de 13 à 25 ans qui vivent à Montpellier, l'Espace Montpellier Jeunesse a ouvert ses portes en 1990 rue Maguelone. Ce point de rencontre convivial et chaleureux a pour vocation première de favoriser l'intégration des jeunes dans la ville et de faciliter l'apprentissage de l'autonomie pour le passage à l'âge adulte.

Information - documentation

L'espace s'étend sur deux niveaux et comprend une salle de documentation et une salle d'actualité.

Les jeunes peuvent trouver des informations dans des domaines aussi divers que les carrières, l'orientation, la formation, les jobs, la santé, mais aussi les vacances, les loisirs, les échanges, les voyages, les séjours linguistiques, les stages, le sport, la culture...

Ils peuvent aussi se tenir au courant de l'actualité grâce au point presse qui regroupe des quotidiens régionaux, des hebdomadaires nationaux et internationaux.

Animation

L'Espace Jeunesse propose tout au long de l'année des animations :

- Des rencontres avec des professionnels et des jeunes.
- Des stages pour permettre aux jeunes qui ne partent pas en vacances d'occuper leur temps libre (Internet, informatique, multimédia, ciné-viéo sécurisée...)

Prévention

Le service municipal de la Jeunesse participe au financement des projets présentés dans le cadre des opérations "Ville, Vie, Vacances". Il assure la coordination du Bus Info Jeunes. Il accueille des stagiaires sans qualification inscrits dans un cursus d'insertion.

Partenariat

Des permanences sont assurées par de nombreux partenaires : Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (aide à l'élaboration d'un CV, entretien d'embauche...); Centre du Volontariat (recherche d'une activité bénévole); CIDF (aide juridique gratuite et anonyme); mise en place de l'Espace Logement Etudiant (offres de logements, installation téléphonique, abonnement EDF-GDF, France Télécom, Caisse d'Allocations Familiales...)

Espace Montpellier Jeunesse
6, rue Maguelone - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 92 30 50



Lire une bande dessinée.



Assister à un concert à Victoire 2.



Etudier.



Regarder un film.



Victor Hugo : une des médiathèques existantes. A terme il y en aura 6.

Maisons pour tous : des actions spéciales jeunes



Spectacle à la Maison Pour Tous Voltaire : Les jeunes et la citoyenneté.

Une carte d'adhérent permet d'accéder aux 19 maisons pour tous de la ville. Elle coûte 50 F par an pour les plus de 16 ans et 25 F pour les moins de 16 ans. Elle donne accès à un grand nombre d'activités.

La plupart de ces activités sont gratuites sauf les ateliers de musique, théâtre, danse, arts plastiques etc. qui font appel à des intervenants extérieurs et dont le coût s'élève en moyenne à 700F par an. Une réflexion est engagée pour établir à partir de la rentrée prochaine des tarifs dégressifs qui permettront de tenir compte des revenus des usagers.

Des actions spécifiques sont mises en place pour les jeunes :

Soutien scolaire

Tous les soirs de la semaine, avec des intervenants qualifiés (professeurs bénévoles, animateurs...), et dans six maisons pour tous accès à internet.

Points accueil-jeunes

Ils sont ouverts tous les soirs et le mercredi dans 13 maisons pour tous, et se mettent en place dans les autres : informations ; consultations de périodiques, journaux, revues spécialisées ; aide à la concrétisation de projets (sorties, séjours, création musicale, groupes de danse, réalisation

Le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance

Cette structure mise en place en 1984, s'accompagne d'un Contrat Action Prévention qui finance des actions de prévention sur la ville. Son budget cette année est de 1,6 millions, dont la moitié prise en charge par la Ville, l'autre par l'Etat. Intégrée dans le contrat de ville depuis 1994, le CCPD se décline autour de trois axes :

1 - Des agents sur le terrain

Deux agents de développement social interviennent sur les quartiers du contrat de ville depuis 1991. Leur mission est de rencontrer des jeunes, de les aider dans leur parcours d'insertion en lien avec les services ou infrastructures concernés. Leur action vise à renforcer les partenariats pour une meilleure efficacité de terrain, l'aide au développement de nouveaux outils.

2 - Soutien technique et financier de projets

En 1998, le CCPD a soutenu 38 opérations dans les secteurs suivants : Justice, Santé, Médiation culturelle et sociale, Atelier d'écriture et alphabétisation, Prévention de proximité.

3 - Le travail des commissions

Outre une réunion plénière par an le CCPD organise des réunions thématiques qui permettent soit de définir les orientations du CCPD, soit d'initier ou d'accompagner de nouveaux projets. Ex. : Le Relais des Ursulines, le Bus Info Jeunes, la Classe Ouverte, accompagnement à la mise en place du PLIE, de la MLI...

Passeport pour les vacances avec la Carte Eté Jeunes : 50 activités pour 145F

Moyennant 145 francs, les jeunes Montpelliérains de 12 à 25 ans peuvent acheter un chéquier comportant une cinquantaine de coupons qui leur donnent accès gratuitement à une trentaine d'activités différentes, culturelles ou sportives à pratiquer dans la ville : entrées dans les piscines, places de cinéma, parties de bowling, de squash, des heures de tennis, une entrée au musée, une visite de la ville etc.

Véritable outil de prévention, cette carte favorise une meilleure insertion des jeunes dans la cité.

Ce passeport vacances permet aux plus jeunes d'acquies leur autonomie tout en s'amusant ; pour les plus âgés c'est un moyen astucieux de pratiquer des activités à petit prix.

Le bus et bientôt le tramway : c'est sûr, pratique, écologique et pas cher

Chaque jour la SMTU transporte 70000 jeunes de moins de 25 ans sur ses lignes. Ceux-ci bénéficient d'une tarification spécifique.

L'abonnement ZAP

Il est réservé aux scolaires des établissements secondaires du district, et délivré à l'agence commerciale SMTU. C'est un forfait mensuel vendu au prix de 165 F (au lieu de 200 F, soit une réduction de 17,5%). Il permet de voyager sur l'ensemble du réseau, sans limitation de voyages, du 1^{er} au dernier jour du mois.

Un chèque-transport est par ailleurs délivré par le District aux familles dont le transport des enfants est subventionné (en fonction de la distance domicile/école). Son montant varie de 47 à 110 F par mois en fonction des revenus et du nombre d'enfants, et apporte donc une réduction au forfait de 165 F. Sur l'année scolaire 98/99, 10000 cartes ZAP ont été délivrées par la SMTU.

L'abonnement FAC

Il est réservé aux étudiants de moins de 26 ans, inscrits dans un établissement supérieur situé dans le district. C'est un forfait mensuel (165 F), hebdomadaire (35 F) ou annuel (1450 F), qui permet de voyager sur l'ensemble du réseau. Sur l'année universitaire 98/99, 8000 cartes FAC ont été délivrées par la SMTU.

Crèches, haltes-garderies, jardin d'enfants :

Répondre à la demande des quartiers et des parents

DES ÉTABLISSEMENTS DE QUALITÉ ET UN PERSONNEL QUALIFIÉ



Après avoir été une des premières villes en France à mettre en place un «contrat crèche», signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et permettant d'augmenter de 50 % l'accueil des jeunes enfants, la ville a signé en 1996 un deuxième «contrat enfance» basé sur l'aspect qualitatif. La ville, dans ce domaine, travaille non seulement à la rénovation et au réaménagement des

équipements du centre-ville, mais aussi au développement et au maintien de la qualité du personnel d'encadrement. Nombreux, motivés, en constante formation réflexion, son travail en relation avec des équipes de médecins, de psychologues de l'enfant, est garant de sa qualité éducative. Avec 100 % du personnel qualifié, Montpellier peut se louer d'un service public d'excellence.

MULTIPLICITÉ

Les établissements du secteur Petite Enfance permettent aujourd'hui de répondre dans les meilleures conditions à la demande des familles montpelliéraines. Le parc municipal représente **1124** places réparties en **27** établissements :

- 12 crèches collectives** : elles accueillent régulièrement les enfants de moins de 3 ans dont les parents exercent une activité professionnelle. La direction est confiée à une puéricultrice diplômée d'Etat
- 4 crèches familiales** : il s'agit de regroupements d'assistantes maternelles agréées, employées par la Mairie. L'ac-

cueil à domicile de 1 à 3 enfants de moins de trois ans y est assuré par une assistante maternelle encadrée par une puéricultrice-directrice de la structure aidée dans sa fonction par une équipe pluri-disciplinaire

1 jardin d'enfants : c'est une structure animée par un éducateur, ouverte aux enfants de 2 à 6 ans en accueil continu ou à temps partiel

10 haltes garderies : elles accueillent durant la journée, les enfants de 3 mois à 5 ans, de façon occasionnelle ou régulière, en demi journée ou journée complète...

PROJETS PÉDAGOGIQUES : UNE PRIORITÉ

Le personnel des établissements d'accueil de la Petite Enfance travaille en parfaite harmonie et en relais à favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant. Les projets sont aussi multiples qu'il existe d'établissements, mais ils veillent tous à créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant, à travers le jeu,

la parole, l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne. Des projets d'animation peuvent être élaborés autour de thèmes, d'ateliers théâtre ou contes... L'enfant est également encouragé à ne pas être un spectateur passif, mais impliqué, responsabilisé dans les animations dont il est le premier bénéficiaire.

HYGIÈNE PROPRETÉ



SÉCURITÉ

Avec près de 1,5 millions de francs alloués chaque année, le budget «Sécurité» du secteur petite enfance représente l'essentiel des investissements. Les travaux, effectués généralement pendant l'été, sont souvent peu visibles, mais réellement existants. Mises aux normes des cuisines, réfection des installations électriques, aires de jeux en sol souple, opérations «pincés-doigts» sur les portes communicantes, représentent un effort considérable de la part de la collectivité afin de maintenir les structures existantes au niveau des équipements les plus modernes et les plus performants



Les trois premières années de la vie d'un enfant sont essentielles et déterminantes dans la formation de sa personnalité et l'établissement de son rapport au monde. Si la famille reste le noyau central où l'enfant va établir ses repères, expérimenter progressivement ses facultés de penser, de se mouvoir, de s'exprimer, les crèches, haltes-garderies et jardin d'enfants, constituent tout autant un gage de réussite pour son avenir, l'apprentissage précoce d'une citoyenneté. Au contact des autres, l'enfant intègre plus rapidement tout ce que la vie sociale suppose, le regard à l'autre, l'acceptation de la différence... Nest-ce pas Montaigne qui disait : «on se polit les uns les autres?»

La ville de Montpellier a tout mis en œuvre pour mettre à la disposition des enfants, des lieux d'accueil qui puissent répondre à leurs besoins, à ceux de leurs parents, encadrés par un personnel nombreux et compétent, et garantissant les plus strictes conditions de sécurité. Dans ce domaine, comme dans d'autres, les choses ne cessent d'évoluer. Il faut donc rester à l'écoute, d'une société sans cesse en mouvement, et garantir une certaine souplesse de fonctionnement qui puisse permettre de répondre à des besoins polymorphes.

La croissance démographique de la ville, l'installation d'une population jeune, la forte augmentation du travail féminin, le chômage, les emplois précaires, l'augmentation des familles monoparentales (20 % des enfants admis), l'accueil précoce - dès 2 ans - en école maternelle - sont intervenus, de manière plus ou moins importante, pour modifier le profil des Etablissements de la Petite Enfance. Loin des garderies hygiénistes et médicalisées du début du siècle, l'accueil des tout-petits par l'institution témoigne d'une volonté particulière de jouer un rôle de «relais» auprès des familles, d'offrir soutien, conseil et assistance dans l'éducation de l'enfant. Mieux répondre à la demande des quartiers et des familles, c'est l'objectif du Service Enfance qui, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) va s'appuyer sur une restructuration ayant pour base le travail en commun...



Colette Zannettacci
Adjoint au maire,
déléguée au Service Enfance

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
Mairie Service Enfance
18, avenue Frédéric Mistral
Tél : 04 67 34 70 00



7-8-9 MAI **Jumping de Montpellier**

La qualité des installations, la capacité d'accueil du Domaine Municipal de Grammont, l'aide logistique de la Mairie de Montpellier, l'expérience du Centre Equestre Montpellier Grammont, présidé par Jean-Luc Rosso, son expérience dans l'organisation de concours ainsi que le programme proposé, font que le championnat de Ligue de CSO a été, cette année encore, domicile sur les terres de Grammont. Pendant trois jours, près de 800 cavaliers évolueront sur les installations du centre équestre, figurant aujourd'hui parmi les trois plus grands centres du grand sud de la France et classé entre le 15 et 20ème rang au niveau national. Véritable centre de formation, le Centre Equestre Montpellier

Grammont a en effet développé ses activités autour de six points forts qui sont : l'initiation grand public à l'équitation avec des actions permanentes comme «Place aux Sports», «l'équitation scolaire» ou «l'équitation sociale» ; l'école d'équitation et les sessions d'examen fédérales ; la formation à l'équitation sportive et de compétition ; le perfectionnement et l'entraînement sportif des compétiteurs ; la formation des élèves moniteurs (agréé Jeunesse et Sport) ; la formation des jeunes chevaux pour le renouvellement du cheptel. Le Jumping de Montpellier est organisé autour du Championnat de Ligue par équipe où se sélectionneront 2 équipes pour représenter la région au Championnat de Fran-

ce par équipe. Les cavaliers professionnels eux aussi vont concourir pour une sélection au Championnat de France (individuel 2ème catégorie) dans l'épreuve reine du Jumping «Le Grand Prix de la Ville de Montpellier». L'équitation de base ne sera pas oubliée dans ce grand rendez-vous équestre avec 8 épreuves départementales et régionales qui révéleront sûrement quelques jeunes espoirs.

Centre Equestre Montpellier Grammont
Tél : 04 67 15 33 41

A l'école du hockey, c'est toujours les vacances...

«On est les Krakens, on va les manger, manger, manger...» C'est à peu près en ces termes, que les petits moustiques du Montpellier Hockey club défient leurs adversaires lors de tournois où ils surprennent par leur progression... Explications. Le Kraken, c'est l'animal mythique qui a remplacé le serpent, jusque là emblème du club. La perspective septembre 2000 et l'ouverture de la nouvelle patinoire districale à Odysseum justifie en effet de nombreux ajustements. Présidé par Michel Riedel, le Montpellier Hockey Club a mis en place à l'occasion de la restructuration de son bureau, une dynamique davantage tournée vers les loisirs et la détente que vers la compétition. Avec un effort important au niveau des petits. «Avec 240 % d'augmentation de nos effectifs au niveau de l'école des petits, nous avons largement atteints nos

objectifs», précise Mme Riedel. «C'est en renouvelant la base que l'on peut travailler sur l'avenir du club. Nous voulons démontrer que le hockey est un sport populaire, loin de l'image élitiste dans laquelle on l'a souvent cantonné. Nous essayons de travailler en partenariat avec les écoles, les maisons pour tous, le service Place aux Sports... C'est souvent l'occasion pour les jeunes de découvrir cette discipline par le

jeu, de s'essayer dans un contexte ludique au travail de glisse et d'appréhension de l'espace... «Plus de 100 enfants participent à la «ruche» de l'école de hockey, où les tout-petits, divisés en ateliers, s'amuse à jouer au loup, à pousser les ballons, saisir une crosse, goûter la sensation de froid, encadrés par les bénévoles du club, nombreux et dévoués. Et puis lorsque la saison se termine, c'est à Grammont que les entraînements peuvent se poursuivre, grâce à un créneau roller offert sur une structure parallèle.

Info : 04 67 41 25 00



Montpellier courtise la «Lyonnaise»

Classé parmi les clubs de haut niveau, le Club Sportif Bouliste de Montpellier vient de terminer la saison sur un score honorable puisque son équipe de compétition a atteint la demi finale des Championnats de France. Un résultat rendu possible par la qualité de l'encadrement du club, assuré par deux entraîneurs diplômés, la motivation des 18 joueurs de haut niveau encouragés par la dynamique d'un club présidé par Claude Calero, et l'infrastructure offerte par le Boule-drome Antoine Perrier, où se déroulent tous les entraînements. Le Club pratique le jeu de la «Lyonnaise», qui se différencie du jeu provençal par le poids des boules utilisées, et l'élan obligatoire qui doit précéder le tir. La convention passée, en 1982, par la Fédération Française de Boules avec le Ministère

de la Jeunesse et des Sports, a permis la mise en place de cinq types d'épreuves : le combiné, le tir de précision (certains le plus spectaculaire), le tir progressif, le jeu traditionnel et le tir en relais. L'activité loisirs du club est structurée autour des autres licenciés, minimes, cadets, vétérans. On joue au club de 8 à 80 ans. Les entraînements ont lieu les mardis et jeudis, de 18h30 à 20h30 tout au long de la saison, qui débute en septembre et s'achève en mars. Le club est subventionné par la Ville de Montpellier, le District et le Conseil Général.

Club Sportif Bouliste de Montpellier
Boule-drome Antoine Perrier
Tél : 04 67 41 01 39



FOOTBALL

MHSC/Metz
5 mai - 20h - La Mosson

Tournoi de sixte Association Pailladine
8 mai - 8h - Grammont

Finale tournoi des Gabonais
8 mai - 15h - Bonnier de la Mosson

Tournoi Inter-Cegelec
13-15 mai - Grammont

Tournoi Poussins USL Pompignane
13 mai - Pompignane

Tournoi Jeunes des Arceaux
13 mai - 9h - Cité Astruc

Tournoi International Juvénal-Antigone
22-24 mai - Grammont

Tournoi Associations Vietnamiennes
22 mai - 9h - Paillade

Tournoi débutants Benjamins USL Pompignane
29-30 mai - Pompignane

MHSC/Bastia
29 mai - 20h - La Mosson

Finale 6ème Coupe des Continents
29 mai - 15h - Béal Honneur

Tournoi de Foot du Montpellier XI
30 mai - 9h - Bonnier de la Mosson

PATINAGE

Gala étoile sur Glace
6 mai - 19h - Patinoire

EQUITATION

Jumping de Montpellier
7-9 mai - Grammont

VOLLEY-BALL

Tournoi annuel de l'ASPTT
9 mai - Vauguières

ATHLETISME

Championnats Régionaux UFOLEP
13 mai - Stade Philippidès

ESCALADE

Grand Prix Montpelliérain d'Escalade
15-16 mai - Mur Achille

DANSE

Sélectif Championnat de France
Rock Accro
15 mai - PDS René Bougnol

RUGBY A XIII

14 mai - Lézignan/Avignon
18h - Sabathé

DIVERS

7ème Raid sur le Lez
15 mai - Bassin du Lez Antigone

PETANQUE

Concours Fédéral
23 mai - Père Prévost

GRS

Championnat de France UFOLEP
Equipes Festival
28-30 mai - PDS René Bougnol

APPEL NATIONAL À PROJETS

L'équipe de "Fais nous rêver" présente la 3ème édition du Concours National des Projets d'Insertion par le Sport ouvert aux structures, clubs, centres de formation, organismes sociaux, etc... susceptibles de réaliser un projet "sport insertion", et aux jeunes de 13 à 30 ans désirant mettre en place des actions sportives de proximité dans leur quartier ou leur ville...
Dépôt des candidatures avant le 15 mai 1999
Informations et inscriptions sur le 3615 SPORTCITE
Tél : 01 47 61 05 38
Nathalie Nuguet

agenda

PRIX ANTIGONE 99 : PRÉSÉLECTION DU JURY

Le jury du Prix Antigone a procédé, le 2 avril 99, à la présélection de six ouvrages en langue française. En voici la liste par ordre alphabétique : Mathieu Bézezi, «Le petit roi» aux éditions Phébus ; Joëlle Brière, «Sobek», aux éditions de l'Armançon ; Pierre Charras, «Juste avant la Nuit», aux éditions Mercure de France ; Christine Feret-Fleury, «Les vagues sont douces comme des tigres», aux éditions Arléa ; Jean-Claude Pirotte, «Cavale», aux éditions La Table Ronde ; Pierre-Robert Leclercq, «Les Sentinelles», aux éditions Horay. La sélection définitive avait lieu le 3 mai à 10h30 et la remise du prix, le samedi 29 mai pendant la Comédie du Livre, dans le foyer de l'Opéra Comédie...

GRANDS DÉBATS

Les cinq conférences débats sur le XXIème siècle seront organisées au Pavillon de l'Hôtel de Ville : 28 mai - 15h, «La médecine au XXIème siècle» ; 29 mai - 10h30 : «Identité, facteur de paix» / 15h : «Les Femmes au XXIème siècle» ; 30 mai - 11h : «Le futur technologique» / 14h30 : «Le devenir de l'écrit...» Parmi les invités : Martin Winckler, Amin Maalouf, Gisèle Halimi, Jacques Attali, Jean Claude Carrière...

CAFÉS LITTÉRAIRES

Plusieurs rendez-vous dans les cafés de la ville pour des rencontres débats thématiques : «Femmes, rabbins, évêques ou imams ? Utopie ou réalité», par le café des femmes ; «Environnement et défense du littoral corse», par le café Corse ; «Carnets de route en Palestine occupée, Gaza-Cisjordanie, nov.97» par le café littéraire ; «Maroc, comment devenir un saint ?» par le bistrot des ethnologues ; «Les 150 ans du béton armé», par le Café du patrimoine et architecture ; «Lire-écrire pour l'éducation et la formation, gageur ou ardente obligation ?» par le café de l'UFM ; sans oublier le café du roman noir et le café théologique...

UN STAND POUR LES REVUES MONTPELLIÉRAINES

Plusieurs revues littéraires de haut niveau, qui ont en commun d'être publiées sur Montpellier ou par des Montpelliérains, seront regroupées sur un stand de la Comédie du Livre. On y trouvera, entre autres, «Zouïla», «Grèges», «Quasimodo», «Les Editions Luis Casinada», ou «L'Indispensable», revue de Bande Dessinée...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pendant toute la durée de la Comédie du Livre, les montpelliérains pourront découvrir sur le stand de la Bibliothèque Municipale une exposition en 13 panneaux autoportant mettant en valeur certains espaces de la Bibliothèque Municipale et Archives de Montpellier d'Antigone : Forum de l'actualité, Centre de ressources, Prêt aux écoles, Discothèque, Bibliothèque mixte, Bibliothèque des déficients visuels, Bibliothèque Racines et Patrimoine, Bibliothèque d'Occitanie... Le multimédia, présent dans tous les espaces, figurera également sur un panneau. Les maquettes de la BMVR et de la Médiathèque Federico Garcia Lorca seront exposées sur le stand. Un espace sera réservé également pour le Bulletin Historique de la Ville de Montpellier. Une journée portes ouvertes sera organisée le 26 juin de 10h à 18h, à la BMVR.

EXPOSITIONS

La Salle Rabelais, le Club de la Presse, le Pavillon du Musée Fabre, la Médiathèque Fellini... Tout un parcours d'exposition organisé pendant la durée de la Comédie du Livre. Avec un temps fort dans le cadre d'Hebraica, retraçant l'histoire des communautés juives du Maroc, les manuscrits musicaux du moyen-âge de la B.U. de Médecine ou encore le parcours en 25 panneaux de la Bande Dessinée dans la France d'aujourd'hui...

la comédie du livre

27-28-29 Mai

La Comédie du Livre fête le XXIème siècle



Yves Larbiou, maire adjoint délégué à la Comédie du Livre

La Comédie du Livre - Littérature et Bande Dessinée - se déroulera à Montpellier du 28 au 30 mai 99. Cette foire du livre qui regroupe une vingtaine de libraires, de nombreux éditeurs et une centaine d'écrivains, sera placée cette année sous le thème du XXIème siècle. Au delà des rencontres-signatures avec les écrivains, cette comédie du livre propose de nombreux temps forts, dont une série de cinq conférences débats sur le XXIème siècle, qui se dérouleront au Pavillon de l'Hôtel de Ville... Yves Larbiou, Adjoint au Maire, délégué à la Comédie du Livre, présente cette nouvelle édition :

Peut-on fêter le livre à l'approche du XXIème siècle, au moment où s'ouvre l'ère triomphante du multi-média ?

J'appartiens à une génération placée sous le signe de l'écrit, du document, des archives avec lesquels on pouvait entretenir un rapport direct. Le multimédia apparaît comme une révolution aussi importante qu'a pu l'être l'imprimerie dans un autre temps. Pourtant, je ne crois pas que l'utilisation des techniques nouvelles fragilise l'écrit, au contraire. Elles l'amplifient, le rendent plus attrayant. Mieux, elles le protègent et lui donnent une pérennité démontrée par l'expérience de «Bibliothèque Virtuelle», qui permet au public d'accéder directement à des ouvrages qui auraient disparu depuis longtemps. Jamais le livre n'a paru aussi présent dans notre ville qu'en ce début de XXIème siècle. Accessible à tous et dès le plus jeune âge. Quelle bibliothèque n'a pas son espace réservé aux «bébés lecteurs» ? Six médiathèques de quartier apporteront les ouvrages écrits aux différents publics de la ville. Le projet de Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives va ouvrir des possibilités de travail et de recherche nouvelles. C'est un peu l'ensemble de ces mesures, et l'extraordinaire travail accompli par la grande famille du livre, auteurs, éditeurs, libraires, associations que nous fêtons à l'occasion de la Comédie du Livre.



Quelles sont les nouveautés de la programmation 99 ?

Philippe Lapousterle, délégué général de la Comédie du Livre a conçu avec nos partenaires, un programme qui prévoit autour des grandes conférences débats sur le XXIème siècle, un ensemble d'animations destinées à permettre au public de rencontrer les auteurs, non pas seulement à l'occasion d'une signature, mais dans un temps plus

propre à l'échange et au contact. La littérature et la Bande-Dessinée travaillent encore plus ensemble qu'auparavant, avec la participation de nombreux dessinateurs de BD aux tables rondes organisées sur les sujets les plus divers... Le département, entre lui aussi dans la fête du livre, pour cette édition 99, avec la présence de jeunes collégiens pour qui seront organisés des ateliers autour de la bande dessinée, de la calligraphie ou du journalisme. Ils présenteront également à la salle Rabelais leurs travaux d'écriture réalisés pendant l'année. Essentiellement concentrée sur l'Esplanade, la Comédie du Livre bénéficiera d'une mise en espace conçue par Hervé Mangani. Mais de nombreux lieux s'associent comme les années précédentes à la manifestation, le Centre Rabelais, la salle Renaissance, le Centre Lacordaire et tous les cafés de la ville qui proposent leur programme littéraire...

Le Corum, du 28 au 30 mai

Avec «Ernani», l'Opéra de Montpellier poursuit son hommage à Giuseppe Verdi

Ernani, opéra dramatique de Giuseppe Verdi, vient s'ajouter à la liste des onze œuvres du compositeur italien programmées par l'Opéra de Montpellier depuis 1985. Cet opéra généreux où le jeune compositeur (Verdi a 34 ans) parvient à mêler le goût du spectacle fastueux et l'intérêt dramatique, annonce l'important hommage qui lui sera rendu lors de la saison 2000-2001, à l'occasion du centenaire de sa mort. Le spectacle, créé à Montpellier, est monté en co-production avec l'Opéra Royal de Wallonie/Liège. La mise en scène a été confiée à Jean-Claude Auvray, qui avait déjà offert aux Montpelliérains, «La Traviata», «Macbeth» et «La Force du Destin». C'est le jeune italien Marco Guadagni qui assurera la direction musicale. Adapté de l'œuvre de Victor Hugo, «Ernani» développe les thèmes de la rivalité, de l'honneur et du romantisme amoureux...

28-28 et 30 mai - Opéra Berlioz
Location : 04 67 60 19 99



La maquette de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives (architectes : Chemetov - Hudobro) sera présente sur le stand de la Comédie du livre.



du 8 au 21 mai

Saperlipopette, voilà Enfantillages



2ème Festival pour Petites et Grandes Personnes au domaine du Château d'O



Renseignements - Réservations
Bureau de location du Théâtre des Treize Vents
Tél : 04 67 60 05 45

Les jardins et les parcs sont souvent les décors privilégiés des «histoires vraies imaginaires». Il était tout naturel qu'un espace magnifique et magique comme le domaine du château d'O serve de cadre à un festival de spectacles pour les petits et les grands rêveurs. «Saperlipopette», qui avait depuis 3 ans installé la son terrain de jeu, s'adjoint depuis l'an passé toute la panoplie de spectacles du Festival «Enfantillages», pour proposer sur deux week-ends, un programme foisonnant. Théâtre, musique, danse, expositions et animations diverses, ont été conçus pour un public de tout petits (à partir de 1 an) mais sans limite d'âge, offrant une occasion unique de venir partager quelques rêves en famille... Accès au parc, fixé à 10 F par personne (à partir de 2 ans), donnera accès à toutes les animations : initiation aux arts du cirque avec l'Ecole Balthazar, initiation aux jeux de stratégie, spectacle de marionnettes, danseurs et musiciens... Cinq expositions d'arts plastiques seront également déployées dans le parc du Château d'O, avec notamment l'exposition «Objet raconte-moi une histoire», fruit d'un travail effectué tout au long de l'année par les enfants des classes primaires de la ville et du district, en collaboration avec les plasticiens de l'association «La Grande Barge»... Les spectacles, représentés sous chapiteau ou dans les salles du Château d'O, changeront entre la première et la deuxième semaine du Festival, offrant ainsi deux programmes complètement neufs et une double occasion de ne pas manquer cette grande fête de l'enfance organisée dans un souci d'exigence, de diversité et d'inventivité artistique.



CRÉATIONS EN VOYAGE :

Le théâtre Jean Vilar, accueille, le mardi 11 mai à 19h00, la création de Catherine Anne, mise en scène par Philippe Chanuel «Ah là là ! Quelle Histoire...» Le petit-fils de Petit Poucet et la petite fille de Peau d'Ane se rencontrent
Le Chai du Terral, accueille «Le Roi Errant», la création de Cécile Garcia-Fogel, adaptée par Joël Jouanneau du «Roi Lear», de Shakespeare. Le vendredi 21 mai à 19h.

ET LA COMÉDIE DU LIVRE

À partir de textes de théâtre écrits pour eux, les enfants des écoles ont effectué dans le cadre de «Lectures en scène» un travail de lecture et de mise en espace, avec l'aide de leur enseignant, d'un amateur et de huit comédiennes choisies par le Théâtre des Treize Vents. Une sélection de lectures sera présentée en public dans le cadre de la Comédie du Livre, le samedi 29 mai, au CRDP, allée de la Citadelle, à Montpellier.

PREMIER PROGRAMME : 8 ET 9 MAI

Fantaisies ou Six personnages attendant le vent : un spectacle musical excentrique mené par six comédiens du Théâtre Farces de Saint-Petersbourg
Ah ! Anabelle : Une création de Michèle Heydorff sur le texte de Catherine Anne. Louis Beaugosse est heureux. C'est le jour de son mariage. Il a rendez vous avec Anabelle, sa promise. Pourtant, Anabelle n'est pas là...
A&O présentent & : L'univers des enfants, des jeux tendres mais parfois cruels. De Joël Colas et Leonor Canales
Les Petites Gueules : Une création de Bruno Leccosio, en forme de belle aventure musicale
Graines d'Étoiles : par la Cie montpelliéraine Point du Jour. Une conteuse issue du pays du soleil levant prodigue ses dons. Un texte de Françoise Gerbaulet, jeu et conception Nicole Rechain
La Boîte de Pandore : La boîte à couleur offre des sensations, blanc, jaune, vert... Une ronde des sentiments, conçue par Christelle Mélen. Une création du Théâtre des 13 Vents.

DEUXIÈME PROGRAMME : 15 ET 16 MAI

Le Poème de l'Air : Un tableau de Picasso, un poème de Francis Ponge... une étincelle... et voilà le spectacle, mis en scène par Claire Le Michel
Trois Soleils : Encore une création, celle de Jean-Marc Bourg, coproduite par la Cie Labyrinthes et le Théâtre des 13 Vents, sur des textes de Michaël Glück, Marion Aubert et Emmanuel Darley
Jazzy Joe et le Petit Gentil Pois : Petit pois n'est pas content. Jazzy Joe, le baroudeur, est venu le déranger pendant son sommeil. Un texte de Chantal Lavallée, mise en scène de Claude Duparfait
Enfantin : trois danseurs voltigeurs, sur un mat de 10 mètres, accompagnés par des musiciens de la fanfare «Les Madelaines», chorégraphié par Olivier Farge
Cœur d'Afrique : Une ambiance de village africain, avec musique, chants et danses, par la Cie Zarabanda. De Dominique Gombert, Jean-Pol Oudart, Bob Giraud et Jean-Pierre Boistel
Du Bout des Doigts : Grandes joies et petits drames d'une vie de bébé, par la Cie Guy Jutard
Les Petits Matins : Assis dans une prairie verte, on entend la voix de la conteuse qui raconte les cinq premiers matins du Petit Pied, né de la montagne... De Claire Simard et Hélène Plantecoste

LES SPECTACLES

les quinze premiers jours de mai, Roland Dyonis et l'ensemble de 80 guitaristes régionaux, Jose Maria Galardo Dal Rey et la Maestranza, Gérard Pansanel et son team Quamet (avec Enrico Rava, Aldo Romano, Michal Benoit, Erick Laumet, Gino De Zario, Steptiane Forté, Pascal Cornu... se succéderont sur différentes scènes à Montpellier, Castelnaud-le-Luz et à Beziers. De grands luthiers français et européens seront au centre du salon international de la guitare au Corum pendant trois jours. Le feu d'artifice final sera au Zenith de Montpellier avec Paco de Lucia qui fait son grand retour sur la scène française accompagné de son septet. Stages, conférences et tables rondes se pencheront sur l'avenir du plus populaire instrument de musique du monde. Sayed Fagab, maître incanté de cithare égyptienne, donnera un des rares concerts de cet instrument à la salle Mollière de l'Opéra de Montpellier.
Info : 04 67 66 38 55

Le Théâtre Lakanal Hommage à Louis Guilloux

né à Saint-Breuc en 1899 et mort dans sa ville natale en 1980, l'écrivain Louis Guilloux est l'auteur de «La Maison du Peuple», publié en 1927. Marcel Maréchal qui a incarné au théâtre le héros d'une autre de ses œuvres «Le Sang Noir», s'associe au Théâtre Lakanal pour rendre hommage à l'un des plus lucides témoins de notre époque. A l'occasion du centenaire de la naissance de Louis Guilloux, Marcel Maréchal lira l'adaptation pour la scène de «La Maison du Peuple». Un texte dont Albert Camus confiait qu'il ne pouvait jamais le lire «sans un serrement de cœur».

Soirée unique : lundi 17 mai
Théâtre Lakanal - 17, rue Ferdinand Fabre - 21 h. Rés : 04 67 02 85 25

Nuit Gravement au Salut

adapté et mis en scène par Marc Brunet, d'après le roman d'Henri-Frédéric Blanc, «Nuit Gravement au Salut» conte l'histoire d'un dîner duel, entre un éditeur et une romancière. La belle Léa a grand besoin d'argent pour faire opérer son fil gravement malade. Victor Pontier, lui, est toujours prêt à publier son roman, mais il y met les conditions dictées par son cynisme et son absence de scrupules. Pour arbitrer le tout, dans ce grand restaurant pansien, la présence d'un serveur-clown-philosophe... Un spectacle drôle, enlevé avec des interprètes excellents : Hélène Vauquois, Marc Brunet et Christian Neupont...

Du 11 au 23 mai - Théâtre Lakanal Info : 04 67 02 85 25

"Chez Pierrot" de J-C. Grumberg



L'aventure théâtrale d'un bistrot de quartier

«Chez Pierrot», pièce de Jean-Claude Grumberg, conte l'histoire grinçante et drôle d'un petit bistrot de quartier. Mais la performance de la pièce, qui sera présentée le 5 juin au théâtre de la Gerbe, tient tout autant dans l'histoire de la compagnie à l'origine du spectacle, puisque la «troupe» de ThéâtreHalles est constituée dans sa totalité par les propriétaires et clients d'un café montpelliérain. Dans le civil, ces derniers sont électricien, professeur, marchand de pâtes italiennes, journalistes... Sur scène, ils assument avec un réalisme de fait, les destinées de leurs personnages de papier, petits cousins pas si lointains, naviguant à grands coups de petites phrases «entre espoir et désillusions, rigolade et coups de gueule... Deux ans de préparation et de répétitions - encadrés par d'anciens professionnels du spectacle - ont permis de mettre en place ce spectacle salué lors de sa création, tant pour la qualité de la mise-en-scène, que pour le talent de la troupe. Démarré comme un challenge, «Chez Pierrot» s'invente un succès, et puisqu'on est au bistrot, s'apprête à fêter sa tournée...

5 juin - 21h
«Chez Pierrot» de Jean Claude Grumberg - Par la Cie «ThéâtreHalles Compagnie»
Au théâtre de La Gerbe 19, rue Chaptal - Tél. : 04 67 92 56 63.

Lesbian & Gay Pride Montpellier 99
Du 28 mai au 5 juin, les organisateurs de la Lesbian & Gay Pride Montpellier 99 proposent une semaine d'animation tous azimuts aux couleurs de l'arc-en-ciel, ponctuée par le traditionnel défilé organisé depuis les Jardins du Peyrou. Au programme de cette semaine : expos photos, expos arts plastiques, sorties véloiers et visites en arrière-pays, animations dans les bars de la ville, etc... La salle Noguaret (Espace Pitot) accueillera l'exposition dans plastiques organisée par H.O. Trois conférences organisées par le Centre Gai et Lesbien seront également proposées : «L'éducation a-t-elle un sexe ?», «Homosexualité : un monde meilleur ?», «Forum début sur le PACS» avec le député Patrick Bloche...



PLACE DE LA COMÉDIE

C'est le titre du premier album CD de Pierre Habert, paru chez Peach Production. Le résultat d'une longue passion pour le chanson, déclinaison en treize titres évoquant le cinéma et le voyage, l'Angleterre et l'Amérique... Avec un grand clin d'œil à la place de la Comédie, qui fait également l'objet d'une chanson. Un bel hommage.

Pierre Habert - «Place de la Comédie»

Diffusion : Fnacs, hypermédias et centres commerciaux

PHOTO-EXPO DENIS BRIHAT

Denis Brihat est né à Paris en 1928 et a longtemps pratiqué la photographie de reportage et d'illustration. Son travail sur l'Inde, réalisé en 1957, lui valut le prix Niépce. Installé en Provence, il s'est ensuite consacré à une exploration de la nature, fleurs, fruits et autres végétaux, composant une sorte d'herbier poétique où se devinent les grandes lois de l'univers. N'a-t-il pas souvent cité en exergue de son travail les vers de William Blake : «Voir un monde dans un grain de sable et un paradis dans une fleur sauvage, Tenir l'infini dans le creux de votre main et l'éternité dans l'heure». Galerie Photo - Esplanade Charles de Gaulle Jusqu'au 12 juin

30 AVRIL - 15 MAI SEMAINES INTERNATIONALES DE LA GUITARE

Montpellier a vu naître et évoluer cette manifestation. Toutes les tendances de guitares, qu'elles soient jeux, compositions, fabrications sont au rendez-vous pendant

les quinze premiers jours de mai.

Roland Dyonis et l'ensemble de 80 guitaristes régionaux, Jose Maria Galardo Dal Rey et la Maestranza, Gérard Pansanel et son team Quamet (avec Enrico Rava, Aldo Romano, Michal Benoit, Erick Laumet, Gino De Zario, Steptiane Forté, Pascal Cornu... se succéderont sur différentes scènes à Montpellier, Castelnaud-le-Luz et à Beziers. De grands luthiers français et européens seront au centre du salon international de la guitare au Corum pendant trois jours. Le feu d'artifice final sera au Zenith de Montpellier avec Paco de Lucia qui fait son grand retour sur la scène française accompagné de son septet. Stages, conférences et tables rondes se pencheront sur l'avenir du plus populaire instrument de musique du monde. Sayed Fagab, maître incanté de cithare égyptienne, donnera un des rares concerts de cet instrument à la salle Mollière de l'Opéra de Montpellier.
Info : 04 67 66 38 55

HOMMAGE À HIDEYUKI YANO

Le Centre Chorégraphique National de Montpellier Languedoc-Roussillon organise, les 4, 5, 6 mai 99, trois journées de réflexion autour du chorégraphe japonais Hideyuki Yano avec le journaliste Chantal Aubry, Anne Nordmann, photographe, Lila Greene, Sidonie Rochon et Elsa Wollaston, chorégraphes.

MUSIQUE ET DANSE CATALANE

Trois associations catalanes de Montpellier, 'El Canigo', 'Sempre Endavant', 'Quadrés Catalans' proposent une après midi de musique et danse au Rodeque Boac, sur l'Esplanade Charles de Gaulle, le dimanche 16 mai, à partir de 14h30.

27 - 28 - 29 MAI
Comédie du livre
Littérature et Bande Dessinée

Prix Antigone

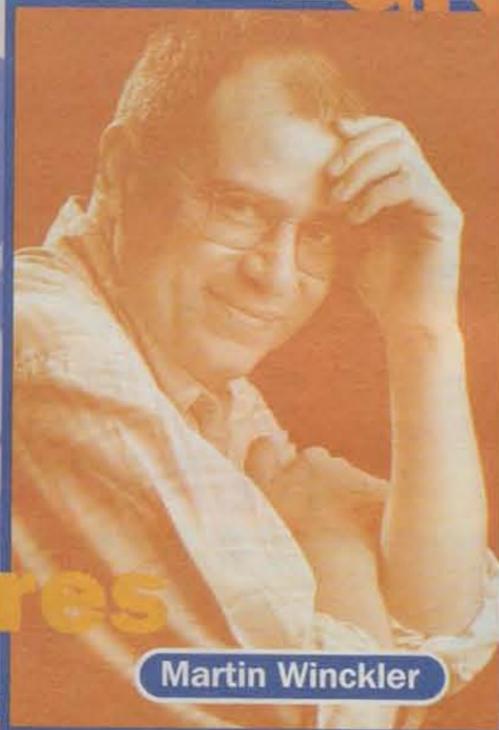
Grands débats

© Jacques Sassié - Gallimard



Paule Constant

© John Estley - Opale



Martin Winckler



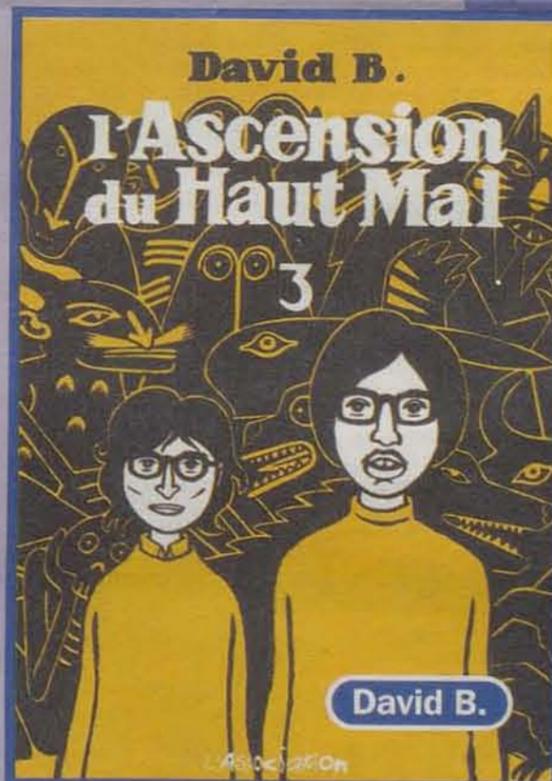
Pierre Duba

Rencontres

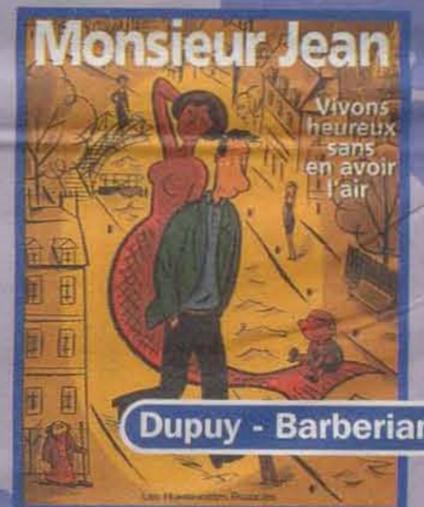
Auteurs



Frédérique Hébrard



David B.



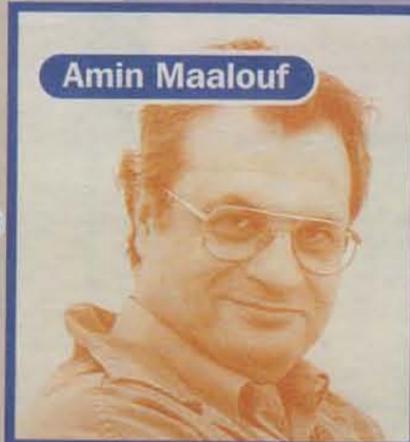
Dupuy - Barberian

Signatures

© Jacques Sassié - Gallimard



Françoise Dorin



Amin Maalouf

© Andersen - Grasset 1998

Écrivains



Enki Bilal

Expositions

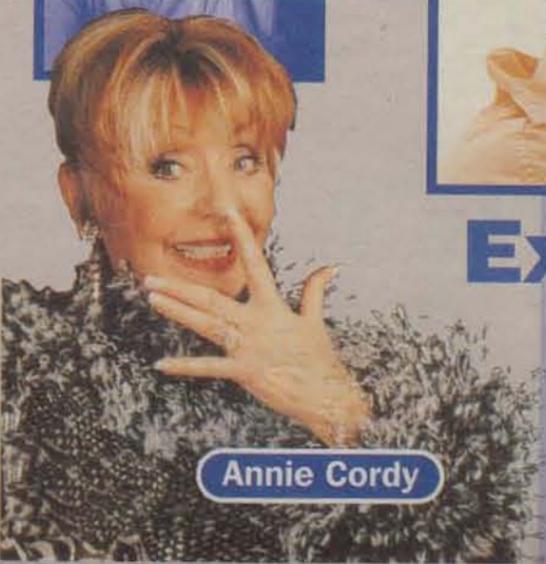


Michèle Fitoussi - Malika Oufkir

© P. Sauter - Grasset

Cafés littéraires

© A. Baumann / SIPA PRESS



Annie Cordy

Bibliothèque

MONTPELLIER

en Images

18 mars

Plus de 1500 personnes ont participé, au Corum, aux Rencontres Nationales des acteurs de la Prévention de la délinquance «Agir au quotidien dans les villes». Plusieurs ministres se sont déplacés pour cette occasion.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, à la tribune.



Lionel Jospin, premier ministre, en compagnie de Raymond Dugrand premier adjoint au maire, André Vézinhet président du Conseil Général de l'Hérault, sur la place de la Comédie.



Claude Bartolone, ministre de la Ville. A ses côtés : Raymond Dugrand, premier adjoint ; Christine Lazerges, conseillère municipale, députée de l'Hérault et présidente de ces Rencontres ; Christian Bouillé, conseiller municipal délégué au Contrat Local de Sécurité, conseiller général.



19 mars

Mikhaïl Kobakhidzé, célèbre réalisateur géorgien, invité d'honneur du festival chrétien du cinéma, a reçu la médaille de la Ville des mains d'Yves Larbiou et d'Henri Talvat, adjoints au Maire, en présence de Monseigneur Ricard, évêque de Montpellier, et du père Doumairon, organisateur du festival.



19 mars

Cérémonie du Souvenir en hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie, des combats de Tunisie et du Maroc (1952-1962). Au côté des autorités civiles et militaires, les élus de la Ville, Patrick Peyre, Serge Fleurence, Philippe Saurel, et les anciens combattants dont Marcel



12 mars

Vernissage de l'exposition "Vietnam, Images et Réalités", présentant les sculptures de Valeria Sgroi et les peintures de Betty Clavel, en présence de Louis Calmels, adjoint au maire délégué à la Démocratie Locale, Bernard Fabre, adjoint au maire délégué aux Relations internationales, et le représentant de l'association "Les Lampions de Montpellier".



19 - 21 mars

Des centaines de Montpelliérains, jeunes et moins jeunes, ont pu s'initier à l'internet dans différents sites de la ville, et en particulier au Pavillon de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la deuxième fête d'internet. Henri Talvat (à l'écharpe rouge), adjoint au maire délégué au pôle Antenna, surveille les opérations.

22 mars

André Vézinet, président du Conseil Général de l'Hérault, a remis à Christophe Moralès, adjoint au maire de Montpellier, délégué à l'Ecologie, le prix obtenu par la Ville de Montpellier dans le cadre du 40ème concours des villes et villages fleuris 1998. Ce prix récompense les efforts du service municipal des parcs et jardins pour le fleurissement de la ville, avec une mention spéciale pour la réalisation du parterre fleuri représentant "Footix", à l'entrée du quartier de la Paillade, pendant la Coupe du Monde 98.



25 mars

Claude Cougnenc, secrétaire général de la Ville de Montpellier, reçoit les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur des mains de Daniel Constantin, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault.



26 mars

René Koering, directeur de l'Orchestre Philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon et du Festival de Radio France et de Montpellier, reçoit les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur des mains de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication.



23 avril

Daniel Robequain, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur général des Services Techniques de la Ville de Montpellier, a reçu les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur des mains de Raymond Dugrand, premier adjoint au maire.



26 mars

L'écrivain Jean Joubert est intervenu dans une classe de CE2 de l'école Louis Armstrong (Petit Bard) dans le cadre de la Semaine de la Poésie (22 - 28 mars)



27 mars

Présentation du nouveau Consulat et de la Bannière des Barons de Caravètes en présence de nombreux élus, en particulier de Philippe Saurel, Consul majeur de la Baronnie de Caravètes. Le titre de Baron de Caravète est accordé aux anciens habitants de la ville. Comme au 13ème siècle, le consulat est renouvelé chaque année à la fin du mois de Mars. L'association compte à ce jour, 365 inscrits.



22 mars

Près de 5000 personnes ont visité le Salon «Notre Temps» organisé au Corum. Une affluence qui reflète bien le dynamisme des retraités montpelliérains qui s'investissent de plus en plus dans la vie de la cité. Inauguration du salon, de gauche à droite : Jacqueline Bégin, adjointe au maire déléguée à l'Age d'or, Patrice Angot, Georges Frêche, député-maire, Aimée Vedel, directrice du CCAS.



26 mars

Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, s'est déplacée à Montpellier pour apporter son soutien aux grandes structures culturelles de la ville de Montpellier qui étaient menacées d'être privées de subvention par le conseil régional. La majorité de droite, alliée au Front National demandait à ces structures, en contrepartie de son financement, de signer une convention inacceptable. Sur la photo : Catherine Trautmann a notamment été accueillie au domaine de Grammont par Jean-Claude Fall, directeur du Théâtre des Treize Vents (à droite), et Jean-Paul Montanari, directeur de Montpellier Danse (à gauche).



27 mars

Inauguration du bassin de rétention de la Colombière. Destiné à contenir les crues périodiques et imprévisibles du Verdanson, cet ouvrage constitue, le reste du temps, un vaste espace vert ouvert aux habitants du quartier Hôpitaux-Facultés. Aux côtés des élus, Georges Frêche, Christophe Moralès et Serge Fleurence, Olivier Kauffmann, architecte urbaniste, maître d'oeuvre du projet (à gauche).



27 mars

Gilbert Roseau (à gauche), député, conseiller municipal délégué à la Maison pour tous Marcel Camus a présidé l'inauguration de la fresque "notre tramway", élaborée par les enfants de l'atelier "aide aux devoirs" de la Maison de quartier Pauline Lafont, annexe de la maison pour tous Albert Camus. Toutes nos félicitations à Stéphane, Sandrine, Ahmed, Mabil, Annvar, Sofien, Yacine, Sébastien, Julia, Michel et aux deux Michaël.



27 mars

Le stade proche de la clinique Clémentville, est baptisé Alain Delylle, personnalité éminente du monde de la santé, (il fut PDG de la clinique Clémentville) et champion de vol à voile tragiquement disparu lors d'une compétition internationale. De gauche à droite : Le professeur Brugier, nouveau président de la CME, l'épouse et les enfants d'Alain Delylle, Georges Frêche, et le directeur de la clinique Clémentville.



1 avril

Exposition, au Carré Sainte-Anne, des oeuvres des onze artistes qui représenteront la Ville de Montpellier à Rome, à la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée. L'inauguration s'est déroulée en présence de nombreux élus de la Ville : Hélène Qvistgard-Guiraud, Marie-Ange Bernard Colombat, Georges Frêche, Yves Larbiou, Henri Talvat, Hélène Colas et Max Lévíta. Au micro : le directeur du Carré Sainte-Anne, Dominique Thévenot.

3 - 5 avril

Le vingt-quatrième championnat de France de scrabble s'est déroulé au Corum du 3 au 5 avril. Une manifestation appuyée par le Comité Régional du Languedoc-Roussillon présidé par Odette Bernade qui fut longtemps la présidente du Montpellier Scrabble.



27 mars

Ruth Lausma, ambassadeur d'Estonie, Sandra Kalniete, ambassadeur de Lettonie, Asta Skaisgiyte Liauskiene, ambassadeur de Lituanie ont été reçues au Pavillon de l'Hôtel de Ville, par Georges Frêche et Bernard Fabre, adjoint au maire délégué aux Relations Internationales, à l'occasion de l'inauguration de la Semaine Balte.



30 mars

Vernissage de l'exposition consacrée à l'architecte d'origine catalane, Josep Lluís Sert, organisée au pavillon de l'Hôtel de Ville à l'initiative de l'ordre des architectes. Au micro : Patrick Genet, président du conseil régional de l'Ordre des Architectes. A ses côtés les élus de la Ville, Raymond Dugrand (à droite), et Christophe Moralès (à gauche).



3 avril

Mille huit cent jeunes footballeurs venus de toute la France, et même de l'étranger, se sont affrontés à Grammont au cours de quelque 400 matches, dans le cadre du 33ème tournoi Saint Martin Gazelec. Le coup d'envoi de ces rencontres était donné par les officiels au kiosque Bosc, sur l'Esplanade. De gauche à droite : Christian Bénéziš, adjoint au maire délégué au Sport ; Philippe Sorez, président du Club ; Alain Bénézech, Michel Soulas et Yvan Velay, conseillers municipaux.



3 avril

Les élèves des écoles Marie-Curie et Alphonse Daudet ont réalisé, dans le cadre de l'animation scolaire "l'art contemporain à l'école", des fresques et sculptures sur le thème de la ville. Deux artistes, Walter Barrientos et Laurent Gardian (à gauche) ont animé ces ateliers.



6 avril

Tournoi de handball au stade Jeannot Vega avec les écoles du 3ème canton, en présence des joueurs de l'équipe de handball de Montpellier, du gardien de but, du président Molines, et des élus, Philippe Saurel conseiller municipal, conseiller général du canton, et de Michel Soulas conseiller municipal délégué aux clubs sportifs du quartier.

7 avril

Dans le cadre des «Mercredis Surprise» proposés par le centre de loisirs de la Maison pour tous Albert Dubout, un groupe d'enfants de 6 à 12 ans ont pu aborder "L'art conceptuel" en découvrant des oeuvres de Frédéric Teissedre (sur la photo), à la Villa Olga. L'exposition était mise en place par les associations Aperto et Acal.



6 avril

Carnaval des enfants à l'école Pablo Neruda (maternelle Barcelone)



10 avril

L'association Lao du Languedoc-Roussillon a célébré la nouvelle année bouddhique 2542 (année du Lièvre) au cours d'une soirée culturelle organisée à la salle des rencontres de l'Hôtel de Ville. Bernard Fabre, adjoint au maire et Jacques Martin, conseiller municipal, délégué à la communauté asiatique, ont inauguré cette fête traditionnelle regroupant plus de 15 associations et plus de 900 personnes. Le talent et la grâce des vingt danseuses du ballet folklorique ont remporté un grand succès public.



De g. à d. : Bernard Fabre, Mme B. Luangvija, vice-présidente et M. B. Saignavongsa, président de l'association Lao du Languedoc-Roussillon.



10 et 11 avril

26 enfants du centre de loisirs de la Maison pour tous Saint-Exupéry sont partis pour deux jours à Antibes et Monaco. Ils ont pu ainsi visiter Marinland et le musée océanographique. Ce voyage était organisé par des étudiants de l'IUP de Sciences de Gestion qui avaient monté le projet dans le cadre de leurs études et trouvé des sponsors. Merci à tous

12 avril

Hélène Mandroux-Colas, adjointe au maire, Daniel Parent et Paul Prunier, conseillers municipaux, ont reçu à l'Hôtel de Ville, en présence de M. Billy, directeur Général adjoint du CHU, les participants du 4ème rassemblement de l'Association Nationale des Hospitaliers retraités.



Montpellier au quotidien

Mai 1999 / N°228

SPÉCIAL
SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

1995 - 1998 : 28,7 MF
de travaux pour la sécurité
dans les écoles de Montpellier



Max Levita
Adjoint au Maire,
délégué à l'enseignement.



Andrée Weill
Conseillère Municipale, déléguée à l'accueil et à l'animation dans les écoles, à la cuisine centrale, à la sécurité dans les écoles et aux transports scolaires.



Christian Bouillé
Conseiller Municipal, délégué aux travaux des écoles.



Michel Lafon
Conseiller Municipal, délégué aux travaux des écoles neuves.



Daniel Parent
Conseiller Municipal, délégué aux relations avec les handicapés et à l'enfance inadaptée.



Philippe Saurel
Conseiller Municipal, délégué à la restauration scolaire.

Accueillir les enfants dans un cadre de vie agréable et sûr constitue depuis toujours une priorité pour la Ville de Montpellier. En raison de l'évolution des normes de sécurité, de nombreux travaux ont été réalisés dans les écoles maternelles et élémentaires au cours des dernières années. 28,7 millions de francs y ont été consacrés par la Ville entre 1995 et 1998. En 1999, 3,5 millions de francs ont été inscrits au bud-

get pour poursuivre cet effort qui permet de répondre efficacement aux exigences légitimes en matière de sécurité des personnes et des bâtiments en allant parfois au delà des normes imposées.

SÉCURITÉ INCENDIE

Toutes les écoles de la Ville sont par exemple équipées d'alarmes incendie. L'installation de ces équipements n'est pas obligatoire dans tous les cas (une classification des différents types d'établissements fixe les obligations en fonction de l'effectif et du nombre d'étages). Elle a pourtant été systématisée dans les écoles montpelliéraines pour offrir des garanties supérieures en matière de sécurité. Parallèlement à la mise en place de ces alarmes, la Ville a effectué un diagnostic sur l'amiante (il n'y en a pas dans les écoles de Montpellier) et a également procédé à la réalisation de différents travaux dans les établissements scolaires : création d'issues de secours, réfection d'installations électriques, cloisonnement des locaux à risques, pose de portes coupe-feu, recouvrements d'étages, enclousonnement d'escaliers...

Tous ces travaux ont été validés lors des différentes visites effectuées par la Commission de Sécurité chargée de vérifier le respect de la réglementation et le bon fonctionnement des équipements de sécurité. Celle-ci n'a d'ailleurs jamais émis d'avis défavorable concernant la sécurité dans les écoles de Montpellier. D'autres contrôles, différents de ceux de la Commission de Sécurité, sont également effectués par des bureaux de contrôle ou des sociétés spécialisées qui vérifient périodiquement les installations électriques, les extincteurs, les éclairages de secours, les alarmes incendie et les dispositifs de désenfumage. Enfin, il est aussi à noter que des exercices d'évacuation réguliers sont effectués sous la responsabilité des directeurs d'établissements pour apprendre les règles de sécurité aux enfants.

COURS DE RÉCRÉATION

A l'extérieur des bâtiments, les travaux de sécurité ont notamment concerné les jeux installés dans les cours des écoles. Au nombre de 250, ils ont tous été revus en 1998

et certaines aires de jeu sont en cours de finition. D'autres travaux ont aussi été effectués sur les parties extérieures des établissements scolaires, par exemple dans les cours d'écoles (réfection des revêtements, des entourages d'arbres, travaux sur les façades...). Un diagnostic des arbres a également été réalisé par le service des espaces verts de la Ville pour, là aussi, éviter tout risque d'accident.

AUX ABORDS DES ÉCOLES

Aux abords des écoles, différents aménagements de voirie ont eu lieu pour assurer la protection des enfants : aménagements de carrefours, de passages piétons, élargissements de trottoirs, pose de chicaneaux aux sorties des établissements scolaires... L'efficacité de ces aménagements est d'ailleurs renforcée, dans certains cas, par la présence de policiers municipaux. Enfin, toujours en matière de sécurité, différentes actions de prévention sont menées dans les écoles, comme celles qui se déroulent en partenariat avec la sécurité routière ou la police nationale.



Ecole la Fontaine



3 questions à Max Levita, Adjoint au Maire délégué à l'enseignement

La Ville de Montpellier consacre depuis 1995 des sommes importantes aux travaux de sécurité dans les écoles. Y avait-il des problèmes particuliers dans ce domaine?

Il est vrai que nous avons réalisé des travaux de sécurité conséquents dans les écoles de la Ville au cours des dernières années. Cet effort financier, qui est particulièrement im-

portant depuis 1995, se poursuit d'ailleurs en 1999. L'explication est très facile à donner puisqu'il s'agit simplement de respecter les nouvelles règles de sécurité qui décou-

lent des modifications de la réglementation en la matière. Les normes sont désormais plus strictes, ce dont je me félicite, et la Ville a donc décidé que toutes les écoles devaient offrir des conditions optimales de sécurité. Quitte, dans certains domaines, à aller au delà des prescriptions. Nous avons toujours accordé une attention particulière aux questions de sécurité dont nous avons fait une priorité.

Le plan d'informatisation pour la gestion de la restauration scolaire arrive à son terme. Quels sont vos commentaires?

Il s'agit là de l'aboutissement d'un projet qui représente 10 ans de travail. L'informatisation de la restauration scolaire, que beaucoup de parents connaissent déjà par le biais des «cartes Midi» que leurs enfants utilisent le matin pour commander leur déjeuner, offre de nombreux avantages aux familles et à la collectivité. Pour les enfants, c'est un outil très facile à utiliser. Pour les parents, elle permet de mieux gérer le budget familial et elle offre une grande souplesse en permettant de commander les repas de

Parlons budget. Combien ont coûté les réalisations que vous venez de décrire?

Pour les travaux de sécurité, en intégrant les sommes inscrites au budget 1999 de la Ville, nous atteignons au total plus de 32 millions de francs. Pour la mise en place de la gestion de la restauration scolaire, le coût est de 3 millions de francs. Ces investissements sont considérables. Tout comme sont considérables les budgets consacrés depuis des années à la construction de salles polyvalentes, de nouvelles écoles, de restaurants modernes, d'aménagement de salles informatiques, d'équipement en matériels



Ecole Louis Armstrong (Petit Bard)

scientifiques et audiovisuels... C'est là l'illustration de notre volonté politique de créer les conditions d'un enseignement de qualité qui donne à tous les enfants les meilleurs atouts pour réussir et s'épanouir au sein de l'école.



Ecole Emile Combes



Des exercices d'évacuation sont régulièrement effectués dans les écoles de Montpellier.



Ecole Sévigné (Gambetta).

1995-1998 : 28,7 millions de francs de travaux de sécurité dans les écoles de Montpellier

Ecole maternelle Luis de Camoens (Aiguelongue) : 185 000 F	Ecole élémentaire Paul Bert / Victor Hugo : 99 500 F
Ecole élémentaire Sigmund Freud (Aiguelongue) : 76 000 F	Ecole élémentaire Louis Blanc : 109 400 F
Ecole maternelle Anne Frank (Aiguères) : 72 400 F	Ecole maternelle James Joyce (Bologne) : 124 300 F
Ecole élémentaire Charles Dickens (Aiguères) : 110 300 F	Ecole élémentaire Léopold Sedar Senghor (Bologne) : 105 000 F
Ecole maternelle Aristote (Antigone) : 132 200 F	Ecole maternelle Agrippa d'Aubigné (Dr Calmette) : 107 900 F
Ecole élémentaire Périclès (Antigone) : 107 500 F	Ecole élémentaire Dr Calmette : 151 500 F
Ecole élémentaire Jeanne d'Arc : 66 200 F	Ecole maternelle Madeleine Brès (Cévennes) : 167 700 F
Ecole maternelle Pablo Neruda (Barcelone) : 85 000 F	Ecole élémentaire Julie Daubie (Cévennes) : 743 000 F
Ecole élémentaire Simon Bolivar (Barcelone) : 764 800 F	Ecole maternelle Maria Callas (La Chamberte) : 211 455 F
Ecole maternelle Virginia Woolf (Bari) : 107 500 F	Ecoles élémentaires Dante Alighieri et Sun Yat Sen (La Chamberte 1 et 2) : 93 800 F
Ecole élémentaire André Boulloche (Bari) : 61 700 F	Ecole maternelle Chaptal : 77 200 F
Ecole élémentaire Frédéric Bazille : 95 300 F	Ecole maternelle Goethe

(Cité Astruc) : 122 900 F	Ecole maternelle Louis Figuié : 137 100 F	Ecole élémentaire Jean Zay (Le Lez) : 111 900 F	Ecole élémentaire Berthe Morisot : 97 700 F	Ecole maternelle Pablo Picasso : 90 100 F	Ecole maternelle Hélène Boucher (Alain Savary) : 22 400 F
Ecole élémentaire Paul Langevin (Cité Astruc) : 74 200 F	Ecole maternelle Florian : 56 000 F	Ecole maternelle Martin Luther King (Louisville) : 60 200 F	Ecole maternelle Ingrid Bergman (Jean Moulin) : 137 400 F	Ecole maternelle Geneviève Bon (Petit Bard) : 103 200 F	Ecole élémentaire Alain Savary : 10 200 F
Ecole maternelle Simone Signoret (Cité Mion) : 185 500 F	Ecole maternelle La Fontaine : 113 500 F	Ecole élémentaire Louisville : 701 800 F	Ecole élémentaire Jean Moulin : 129 200 F	Ecole élémentaire Louis Armstrong (Petit Bard) : 12 700 000 F (réhabilitation)	Ecole élémentaire Sévigné : 86 300 F
Ecole élémentaire Jacques Brel (Cité Mion) : 254 000 F	Ecole maternelle Anatole France : 41 200 F	Ecole élémentaire Léo Malet : 118 500 F	Ecole maternelle Mozart : 139 550 F	Ecole maternelle Rudyard Kipling (Les Pins) : 166 100 F	Ecole élémentaire Jules Simon : 107 500 F
Ecole maternelle Victor Duruy (Emile Combes) : 11 000 F	Ecole élémentaire Gambetta : 81 200 F	Ecole maternelle Jeanne Deroin (La Martelle) : 124 700 F	Ecole maternelle Vincent Van Gogh (Oxford) : 49 500 F	Ecole élémentaire Charles Baudelaire (Les Pins) : 85 000 F	Ecole maternelle Copernic (les Tours) : 115 700 F
Ecole élémentaire Emile Combes : 3 000 F	Ecole maternelle Francis Garnier : 94 200 F	Ecole élémentaire B. Spinoza (La Martelle) : 119 000 F	Ecole élémentaire F. D. Roosevelt (Oxford) : 117 300 F	Ecole maternelle Jean Cocteau (Près d'Arènes) : 94 400 F	Ecole élémentaire Marc Bloch (les Tours) : 470 400 F
Ecole élémentaire Auguste Comte : 82 400 F	Ecole maternelle Cervantès (Heidelberg) : 89 700 F	Ecole maternelle Bertie Albrecht (Mas Drevon) : 153 600 F	Ecole maternelle Marcel Pagnol : 164 300 F	Ecole élémentaire Diderot (Près d'Arènes) : 138 500 F	Ecole maternelle Averroès (Les Troubadours) : 130 000 F
Ecole élémentaire Condorcet : 74 400 F	Ecole élémentaire Heidelberg : 636 000 F	Ecole élémentaire Garibaldi (Mas Drevon) : 206 400 F	Ecole élémentaire Painlevé : 328 300 F	Ecole maternelle Jacques Prévert : 124 200 F	Ecole élémentaire Galilée (Les Troubadours) : 705 000 F
Ecole élémentaire Marie Curie : 334 500 F	Ecole maternelle Charlie Chaplin (Jeu de Mail) : 115 900 F	Ecole maternelle L. Van Beethoven (Mas de Bagnères) : 81 600 F	Ecole maternelle Pape Carpentier : 189 000 F	Ecole maternelle Paul Eluard (la Rauze) : 53 200 F	Ecole maternelle Mère Teresa (Vert Bois) : 124 300 F
Ecole maternelle Alphonse Daudet : 312 200 F	Ecoles élémentaires Eugène Pottier et Jean Sibelius (Jeu de Mail 1 et 2) : 140 700 F	Ecole maternelle Indira Gandhi (Les Menestrels) : 173 000 F	Ecole maternelle Sarah Bernhardt (Blaise Pascal) : 10 600 F	Ecole élémentaire Jean Mace (la Rauze) : 59 700 F	Ecole élémentaire Jules Ferry (Vert Bois) : 109 700 F
Ecole maternelle Jules Michelet (Joseph Delteil) : 45 000 F	Ecole élémentaire Lamartine : 54 500 F	Ecole élémentaire Kurosawa (Les Menestrels) : 321 000 F	Ecole élémentaire Blaise Pascal : 16 200 F	Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau : 58 900 F	Ecole maternelle Aliénor d'Aquitaine (Villeneuve d'Angoulême) : 34 900 F
Ecole maternelle Virginia Woolf (Bari) : 107 500 F	Ecole maternelle Robert Surcouf (Lantissargues) : 48 400 F	Ecole maternelle Vasco de Gama (Jean Mermoz) : 26 000 F	Ecole maternelle Lily Boulanger (Pas du Loup) : 106 800 F	Ecole maternelle Docteur Roux : 90 200 F	Ecole élémentaire Ronsard (Villeneuve d'Angoulême) : 58 900 F
Ecole élémentaire André Boulloche (Bari) : 61 700 F	Ecole maternelle Marceline Desbordes-Valmore (Estanove) : 187 500 F	Ecole élémentaire Jean Mermoz : 37 800 F	Ecole élémentaire Victor Schoelcher (Pas du Loup) : 307 800 F	Ecole maternelle Madeleine Renaud (Salamanque) : 110 000 F	Ecole élémentaire Voltaire : 295 100 F
Ecole élémentaire Frédéric Bazille : 95 300 F	Ecole élémentaire Winston Churchill (Estanove) : 93 000 F	Ecole maternelle Louise Michel : 73 600 F	Ecole maternelle Pasteur : 95 000 F	Ecole élémentaire Antoine Balar (Salamanque) : 944 200 F	

RESTAURATION SCOLAIRE Le programme «cartes midi» est opérationnel dans toutes les écoles de la ville

Le mois de mai sera marqué, dans les écoles maternelles et élémentaires, par l'aboutissement du programme d'informatisation pour la gestion de la restauration scolaire. Un programme lancé par la Ville de Montpellier en 1995 après avoir été testé, dès 1991, dans différents établissements "pilotes".

Tous les enfants pourront ainsi commander leur repas de midi, chaque jour, à l'aide de leur "carte Midi" et des bornes informatiques installées dans les 114 écoles de la ville. Principal avantage pour les enfants et leurs familles : la réservation ne se fait pas longtemps à l'avance mais le jour même, ce qui offre plus de liberté et de souplesse. Par ailleurs, le système développé par le service informatique de la Ville permet aussi de connaître le "crédit" de repas restant sur la carte à puce et de mieux gérer son budget. Les "cartes Midi" offrent aussi une plus grande sécurité d'utilisation : un seul repas peut être commandé par jour sur chaque carte et, en cas de perte, les cartes sont bloquées dès que les services sont informés.

Pour la cuisine centrale, l'informatisation permet surtout de rationaliser la livraison des repas. Dès 10 heures, après avoir interrogé les bornes installées dans les écoles, l'ordinateur de la cuisine centrale fournit en effet le nombre exact de repas commandés par chaque établissement. Il est alors possible, en fonction des variations d'effectifs enregistrées d'un jour à l'autre, de procéder à d'éventuels réajustements et de lancer la fabrication de repas complémentaires. L'informatisation de la restauration facilite aussi la gestion de la facturation et le suivi des mouvements enregistrés. Ainsi, tous les soirs, l'ordinateur central envoie à chaque borne les dernières mises à jour concernant par exemple les règlements intervenus au cours de la journée qui sont aussitôt convertis en autant de repas crédités aux titulaires des "cartes Midi".

13000 "cartes Midi" sont actuellement en circulation et 8000 repas sont servis quotidiennement, en moyenne, par la cuisine centrale. L'équipement de toutes les écoles de la ville, réalisé depuis septembre 1995 au rythme d'une école tous les quinze jours, représente un investissement de 3 millions de francs.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE L'hygiène garantie d'un bout à l'autre de la chaîne

La Ville de Montpellier a toujours été à la pointe de la mise en œuvre des dispositifs qui permettent le respect des règles d'hygiène. C'est ainsi que, par exemple, bien avant la réfection de ses locaux et l'obtention de l'agrément sanitaire européen, la cuisine centrale avait déjà mis en place des procédures de contrôle aux différents points de la chaîne de production (prélèvements de surface et analyses bactériologiques). D'ailleurs, le principe de restauration choisi par la ville de Montpellier - liaisons froides - est considéré comme le plus sûr (les repas, préparés 48 heures à l'avance, sont stockés dans des réfrigérateurs à l'abri des variations de température).

C'est dans le même état d'esprit que se met en place depuis plusieurs mois un nouveau système (méthode HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point) visant à garantir une hygiène alimentaire maximale, depuis la réception des produits jusqu'à la consommation des repas par les enfants. Les procédures, définies par une qualité certifiée, concernent en effet aussi bien les denrées alimentaires, les différentes étapes de leur transformation, la propreté des locaux et des matériels que, par exemple, le respect de la température et des temps de chauffe ou le contrôle des fours et des réfrigérateurs. Enfin, la cuisine centrale est aussi attentive aux problèmes liés à la maladie de la vache folle. Elle veille strictement au respect de la réglementation sur l'origine des viandes et des produits d'origine animale et à l'application de la législation sur l'étiquetage des matières premières. Les fournisseurs titulaires de marchés doivent fournir tous les éléments (agrément sanitaire, certifications...) permettant de s'assurer que la provenance des viandes et des produits transformés à base de viandes est régulièrement certifiée. Par ailleurs, les produits susceptibles de contenir des OGM (organismes génétiquement modifiés) sont systématiquement exclus des commandes effectuées par la cuisine centrale.

LA PAILLADE, LA PERGOLA, LA RAUZE

La collecte sélective des déchets ménagers s'étend aux petits immeubles de Montpellier



Pour que
les poubelles
ne se ramassent pas
à la pelle
sortez-les
le soir

Donnez-nous un coup de main pour une ville plus belle.

Ville de Montpellier

Votre rue
vient d'être
méchamment taguée ?
on arrive

Montpellier tout à vous
04 67 34 07 07

Donnez-nous un coup de fil si quelque chose ne va pas.

Ville de Montpellier

Le lampadaire
près de chez vous
est grillé ?
on arrive

Montpellier tout à vous
04 67 34 07 07

Donnez-nous un coup de fil si quelque chose ne va pas.

Ville de Montpellier

Ne laissez pas
votre chien
devenir un semeur
de merde

Donnez-nous un coup de main pour une ville plus propre.

Ville de Montpellier

Quarante mille Montpelliérains, vivant en maison individuelle, sont équipés de deux poubelles pour trier leurs déchets : une verte pour les matières recyclables sèches, plastique, carton, conserves etc. ; une grise pour le reste.

Cette année un nouveau pas est franchi avec l'extension du tri aux petits immeubles collectifs de moins de 4 étages. Cette opération doit toucher 30 000 foyers soit environ 96 000 habitants supplémentaires.

L'extension du tri va être précédée d'une opération-test sur 253 logements répartis dans trois quartiers de Montpellier :

- **Rue de Bari (Uranus)**, 90 logements gérés par l'OPAC
- **La Cour des Ecoles (rue d'Al-**

co) 95 logements répartis sur 5 bâtiments, gérés par l'Office départemental d'HLM

- **Les Métairies et les Terrasses de la Rauze (rue Saint Hilaire)**, 107 logements gérés par la Société Héraultaise de Construction.
- **Les écoles Geneviève Bon, Louis Armstrong (Petit Bard), et Paul Eluard et Jean Macé (La Rauze)**
- **Les Tonnelles** résidence de 485 logements privés, qui a spontanément posé sa candidature pour cette opération

Ce premier essai ne peut réussir sans une implication forte de tous les acteurs concernés : au premier chef les habitants, mais aussi les gestionnaires d'immeubles, les services techniques de la ville. De nombreuses réunions se sont te-

nues en présence de tous ces acteurs pour régler les problèmes techniques : calendrier, achat de conteneurs, aménagement de locaux...

Pour sensibiliser la population, huit "Messagers du Tri" ont été recrutés par le District sur des emplois-jeunes. Aisément reconnaissables grâce à une tenue aux couleurs de Demeter, ils se sont rendus au domicile des usagers concernés pour les informer et répondre à leurs interrogations sur les modalités pratiques du tri.

L'opération a effectivement débuté courant avril et se poursuivra jusqu'en juillet avant d'être pérennisée. Au début juin, il sera fait un premier bilan, résidence par résidence. A la mi-juin une réunion sera organisée avec la FNAIM et les syndic d'immeubles.

DEMETER

Le projet Demeter, mis en oeuvre par le district depuis 1993, et piloté par Christophe Moralès et Serge Fleurence, maires-adjoints, a pour objectif de traiter l'ensemble des déchets ménagers produits par l'agglomération, d'en recycler ou d'en valoriser la plus grande part pour qu'en fin de chaîne les déchets soient réduits au plus petit volume.

Le dispositif Demeter comporte : une usine de tri ; des points verts regroupant des colonnes destinées à la récupération du verre, du carton, du papier et du plastique ; un centre de compostage des déchets verts ; un centre de dépôt d'inertes ; et des points de propreté équipés de bennes pour les végétaux, encombrants, ferrailles, cartons, de colonnes pour le

papier, le verre, d'un compacteur pour les bouteilles en plastique, des conteneurs pour les piles, le pain, les huiles alimentaires, ainsi qu'une cuve enfouie pour la récupération des huiles mécaniques.

Mais le premier tri est effectué par les foyers et l'extension du tri aux immeubles collectifs représente un pas décisif dans le processus.



Réunion technique sur le terrain pour l'extension du tri sélectif dans le quartier de la Pergola, en présence des élus, Christophe Moralès, Serge Fleurence, Paul Prunier, Mme Bascoil de la CSCV, et des habitants du quartier.